

Procès-verbal

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 11 AVRIL 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 11 avril, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Callac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaients présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant); BEGUIN Jean-Claude; BERNARD Joseph; BILLAUX Béatrice; BURLLOT Gilbert; CALLONNEC Claude; CHAPPE Fanny; CHEVALIER Hervé; CLEC'H Vincent; CONNAN Guy; CONNAN Josette; DOYEN Virginie; ECHEVEST Yannick; GAREL Pierre-Marie; GIUNTINI Jean-Pierre; GOUAULT Jacky; GOUDALLIER Benoît; GUILLOU Claudine; GUILLOU Rémy; JOBIC Cyril; KERHERVE Guy; LE BARS Yannick; LE BLEVENNEC Gilbert; LE CALVEZ Michel; LE COTTON Anne; LE CREFF Jacques; LE DU Pascal (suppléant); LE FLOC'H Patrick; LE FOLL Marie-Françoise; LE GAOUYAT Samuel; LE GOFF Philippe; LE GOFF Yannick; LE JANNE Claudie; LE MARREC François; LE MEAUX Vincent; LE MEUR Daniel (suppléant); LE MEUR Frédéric; LE MOIGNE Yvon; LE SAOUT Aurélie; LE VAILLANT Gilbert; LEYOUR Pascal; LOZAC'H Claude; MOURET Patricia; PARISCOAT Dominique; PARROT Marie-Christine; PONTIS Florence; PRIGENT Christian; PUILLANDRE Elisabeth; QUENET Michel; RANNOU Hervé; ROLLAND Paul; ROPERS Laure (suppléante); SALLIOU Pierre; SALOMON Claude; SAMSON-RAOUL Caroline; SCOLAN Marie-Thérèse; SIMON Yvon; TALOC Bruno; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

CADUDAL Véronique à CONNAN Josette; DUMAIL Michel à PARROT Marie-Christine; HAGARD Elisabeth à SIMON Yvon; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe à VIBERT Richard; LE HOUEROU Annie à LE MEAUX Vincent; LINTANF Joseph à PRIGENT Christian; MANGOLD Jacques à SAMSON-RAOUL Caroline; NAUDIN Christian à PUILLANDRE Elisabeth; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick; RASLE-ROCHE Morgan à CHAPPE Fanny; RIOU Philippe à GOUAULT Jacky; VAROQUIER Lydie à GOUDALLIER Benoît; ZIEGLER Evelyne à LE GOFF Philippe.

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOETE Cécile; BOUCHER Gaëlle; BOUILLENNEC Rachel; BREZELLEC Marcel; BUHE Thierry; CHARLES Olivier; HERVE Gildas; INDERBITZIN Laure-Line; LARVOR Yannick; LE BIANIC Yvon; LE FLOC'H Éric; LE GALL Annie; LE LAY Alexandra; MOZER Florence; PRIGENT Marie-Yannick; TONDREAU Sébastien.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

Présents	59
Procurations	13
Absents	16

DELIBERATIONS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
N°2023-04-063 à 065	59	13	72	16	
N°2023-04-066 à 102	61	12	73	15	Arrivées de Cécile BOETE et Jean-Yvon PRIGENT (fin de pouvoir à Yannick ECHEVEST).

Date d'envoi de la convocation
Mercredi 05 avril 2023

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX, Président ouvre la séance et procède à l'appel nominatif des conseillers d'agglomération. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer. Il remercie la municipalité de Callac pour la mise à disposition de la salle ce jour. Il donne lecture de l'ordre du jour :

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Compte-rendu des délégations au Président et au Bureau communautaire
- ❖ Indemnités à la première Vice-présidente du Comité Social Territorial

COMMISSION SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Mobilisation citoyenne et vie associative

- Répartition de l'enveloppe des subventions de fonctionnement 2023 par commissions
- Emplois Associatifs Locaux : subventions

Communication et promotion du territoire

- Subventions 2023 : évènementiels

Programmes européens

- Adhésion à la Fédération LEADER France

Territoires, citoyenneté et Coopérations

- Réseau Breton des Conseils de développement : adhésion
- Coopération décentralisée : versement de la subvention annuelle à la commune de Maritampona
- Coopération décentralisée : versement de la subvention annuelle à l'association des Paysans pour le Développement Inter-Professionnel (APDIP)

Affaires juridiques

- Octroi de la protection fonctionnelle au Président
- Déclassement d'un bien du domaine public - Ploumagoar

COMMISSION STRATEGIE POUR LA BIODIVERSITE

Biodiversité

- SAGE Argoat-Trégor-Goëlo : Adhésion 2023 à l'Assemblée Permanente des Présidents des Commissions locales de l'eau de Bretagne (APPCB)
- Mise en œuvre des programmes d'actions des bassins versants et des SAGE Argoat-Trégor-Goëlo et Baie de Lannion - convention cadre avec Lannion-Trégor Communauté 2023
- Bien Vivre Partout en Bretagne 2022 : projet de renaturation de la Vallée de Cadolan - travaux de dépollution du site
- Subventions 2023

COMMISSION TRAITEMENT DES DECHETS

Prévention, collecte et valorisation des déchets

- Sécurisation du site de Cantonnou à Plourivo : phase travaux de VRD - Convention constitutive de groupement de commande avec le SMITRED
- Sécurisation du site de Cantonnou à Plourivo : phase étude - avenant n°1 à convention de passation et d'exécution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage

COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT

Eau et assainissement

- Charte d'engagement réseau micropolluants

Procès-verbal

COMMISSION ECONOMIE, OUVERTURE ET GRANDS PROJETS

Economie, emploi et relations entreprises

- Entrepôts MAZEAS Guingamp -indemnisation entreprise FINN OUEST
- Subventions 2023

COMMISSION AMENAGEMENT ET REVITALISATION DES TERRITOIRES

Habitat

- Mise en place d'une aide de lutte contre l'habitat indigne et dégradé
- Régime d'aide au financement du logement social par l'agglomération : modification
- Compagnons Bâisseurs de Bretagne : mise en place d'un service "BRICOBUS" - Convention de partenariat
- Subventions 2023

Mobilités

- Bien Vivre Partout en Bretagne 2022 : projet de plan vélo communautaire

COMMISSION DEVELOPPEMENT HUMAIN ET SOCIAL

Petite enfance

- Modalités de calcul et de versement de la participation du CIAS de Lannion-Trégor Communauté au fonctionnement de la crèche Ti Poupigou Bégard

COMMISSION NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES

Tourisme, sport

- Soutien au projet de valorisation halieutique de l'étang de la Verte Vallée sur la commune de Callac
- Règlement intérieur complexe Pierre-Yvon Trémel Guingamp : avenant n°1
- Destination touristique Kalon-Breizh : plan d'actions et cotisation 2023
- Destination touristique Baie de Saint-Brieuc Paimpol les Caps : plan d'actions et cotisations 2023

Culture

- Subventions 2023
- Ecole de Musique : fermeture estivale
- MILMARIN : tarifs boutique

Enfance-Jeunesse

- Défraiement des stagiaires BAFA
- Subventions 2023

Office de tourisme Guingamp-Baie de Paimpol

- Composition du Comité Directeur

COMMISSION FINANCES ET DE L'ÉVALUATION

Finances

- Subvention à l'office de tourisme Guingamp-Baie de Paimpol
- Subvention au CIAS
- Participation au remplacement d'une chaudière : Commerce de GURUNHUEL

Procès-verbal

DEL2023-04-063

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

Il invite le Conseil d'agglomération, à désigner un.e secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité LE GOFF Yannick est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DEL2023-04-064

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2021-03-032 du 23 mars 2021.

Décision du Président

2023-02-022	Attribution subvention de 7 500,00 €, SNC O'lavoir (Reprise d'un commerce bar, tabac, presse, FDJ), commune de Pontrioux. Travaux immobiliers (électricité et ventilation) et acquisition de mobilier de bar. PASS Commerce Artisanat Socle	14.02.2023
2023-02-023	Conventions d'occupation précaire. TRANSDEV « LOCAL A » 4 rue Saint-Julien à Guingamp pour une durée de 17 mois et 11 jours à compter du 28.05.2022 jusqu'au 07.11.2023 pour une redevance mensuelle de 306.28 € & « LOCAL 5a » 4 rue Saint-Julien à Guingamp pour une durée de 21 mois et 7 jours à compter du 01.01.2022 jusqu'au 07.11.2023 pour une redevance mensuelle de 136 €	08.03.2023
2023-02-024	Attribution subvention de 2 500 €, Romaric LE GONIDEC, commune de Yvias. Elevage (poules pondeuses et porc engraissement sur paille), production de céréales (maïs, blé, orge et colza). Aide à l'installation Jeune Agriculteur "Minimis"	22.02.2023
2023-02-025	Attribution subvention de 7 500 €, David GUILLERM, couverture, commune de Bourbriac. Achat d'une cisaille guillotine et d'une plieuse manuelle avec leurs accessoires. PASS Commerce Artisanat Socle	22.02.2023
2023-02-026	Attribution subvention de 2 500 €, Alexandre LIRZIN, commune de Lohuec. Production de lait et de céréales. Aide à l'installation Jeune Agriculteur « Minimis »	28.02.2023
2023-02-027	Attribution subvention de 2 055 €, Concept Richard Couverture, commune de Plourivo > Achat d'une plieuse, d'une sertisseuse et d'une scie radiale > PASS Commerce Artisanat Socle	28.02.2023
2023-03-028	Convention de mise à disposition d'un bureau à la maison de l'entreprise de Paimpol à l'Association de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire Ouest Côtes d'Armor	13.03.2023
2023-03-029	Bail professionnel de location bureau 15 rue Crec'h Ugen à Belle-Isle en Terre à Adrien LOSAY pour une durée de 5 ans à compter du 13 mars 2023 pour un loyer annuel de 2 244 €	15.02.2023
2023-03-030	Location de bureaux à Guingamp Emergence pour l'accueil de services administratifs communautaires à compter du 1 ^{er} mars 2023 jusqu'au 28 février 2033 pour un loyer annuel de 64.72 €/HT/m ² et des charges annuelles de 30 €/HT/m ²	01.03.2023

Procès-verbal

2023-03-31	Convention de gestion du domaine terrestre et maritime du conservatoire du littoral site de Beauport Kérarzac avec le Conservatoire du Littoral, AGRAB et ONF et le Conseil départemental 22 - sans engagement financier	03.03.2023
2023-03-032	Convention de mise à disposition à titre gratuit de la piscine de Guingamp à la ligue de Bretagne de natation du 20 au 24 mars 2023 pour une formation d'encadrant à l'aisance aquatique	23.03.2023

Bureau Communautaire

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'agglomération les décisions prises par le bureau communautaire conformément aux délégations du Conseil d'agglomération en date du 16 juillet 2020.

Bureau d'agglomération du 04 avril 2023

DELBU2023-04-020	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs : technicien agricole (création de poste lié à un nouveau besoin)	Unanimité
DELBU2023-04-021	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs : assistant administratif urbanisme (prolongation du contrat)	Unanimité
DELBU2023-04-022	<i>Mobilité et formation professionnelles</i> : Modification du tableau des effectifs : chargé mission programmes européens (prolongation du contrat de projet)	Unanimité
DELBU2023-04-023	<i>Biodiversité et environnement</i> : Convention compensation de destruction de haies bocagères : projet éolien de Ty Nevez Mouric Bourbriac	Unanimité
DELBU2023-04-024	<i>Commande publique</i> : Aménagement d'une salle de conférence Chapelle des Ursulines Guingamp : équipements audiovisuels et sonorisation scéniques	Unanimité
DELBU2023-04-025	<i>Culture</i> : Convention cession droit à l'image avec la commune de Rochefort : exposition « Pierre Loti »	Unanimité
DELBU2023-04-026	<i>Economie, emploi et relations entreprises</i> : Cession terrain : Parc Activités Kérizac Plouisy à Mayeur Poids Lourds (3 000 m ² à 20€ HT/m ²)	Unanimité
DELBU2023-04-027	<i>Economie, emploi et relations entreprises</i> : Cession terrain : Parc Activités Kergéré Ouest Ploumagoar à Pierrick PHILIPPOT (4 850 m ² à 30€ HT/m ²)	Majorité
DELBU2023-04-028	<i>Economie, emploi et relations entreprises</i> : Cession terrain : Parc Activités Kergéré Ouest Ploumagoar à François GUILLOSSOU (3 000 m ² à 30€ HT/m ²)	Unanimité
DELBU2023-04-029	<i>Economie, emploi et relations entreprises</i> : Cession terrain : Espace commercial Saint-Loup Pabu à Presqu'île Investissement (18 300 m ² à 35€ HT/m ²)	Unanimité
DELBU2023-04-030	<i>Habitat</i> : convention Intercommunale d'Attribution des logements sociaux (CIA) : accompagnement de l'ADEUPa au titre de la politique de mixité sociale de l'agglomération	Unanimité
DELBU2023-04-031	<i>Revitalisation</i> : Convention financière poste cheffe de projet Petites Villes de Demain	Unanimité
DELBU2023-04-032	<i>Eau et assainissement</i> : convention de déversement des matières de vidange - station épuration de Callac	Unanimité

Procès-verbal

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De prendre acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président et au Bureau communautaire.

DEL2023-04-065

MISSION A LA PREMIERE VICE-PRESIDENTE DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL

Suite à la fusion des Comités techniques et des Comité d'hygiène conformément à la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique et par la délibération du Conseil d'agglomération 2022-05-95, le Comité Social Territorial a été créé. Ce comité est composé à nombre égal de représentants syndicaux et du personnel. Il est compétent pour étudier les questions relevant de l'organisation, du fonctionnement et de la gestion des ressources humaines de la collectivité.

Pour permettre d'appliquer cette nouvelle organisation et accompagner le Vice-président en charge de ressources humaines et du dialogue social, je vous propose de confier une mission précise, dans le cadre de l'exercice d'un mandat spécial (art. L 2123-18 du CGCT), à Madame la première Vice-présidente du Conseil Social Territorial, Madame Marie-Françoise LE FOLL, conseillère d'agglomération.

Sa mission consiste à engager un dialogue de proximité avec les agents, hors les instances. Madame Le Foll se rendra sur les différents sites de l'agglomération, en lien avec les services des ressources humaines, afin de mesurer la qualité des conditions et relations de travail et, le cas échéant, être force de propositions dans le cadre de la politique des ressources humaines.

Pour rappel, la notion de mandat spécial se définit ainsi :

- L'intéressée doit agir au titre d'un mandat spécial c'est-à-dire une mission accomplie dans l'intérêt de la collectivité par un membre du conseil communautaire et avec l'autorisation de celui-ci. Il doit s'agir d'une mission accomplie dans l'intérêt des affaires communautaires mais ne correspondant pas à l'exécution habituelle des fonctions dont l'élu est investi.
- Le mandat spécial doit correspondre à une opération :
 - o Déterminée de façon précise quant à son objet
 - o Limitée dans sa durée
 - o Qui doit entraîner des déplacements inhabituels et indispensables.

Ce mandat nécessitant une présence régulière auprès des agents, une indemnité spécifique sera allouée.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De confier un mandat spécial selon les termes précisés ci-dessous à Madame Marie-Françoise LE FOLL ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les pièces s'y afférant.

DEL2023-04-066

MOBILISATION CITOYENNE ET VIE ASSOCIATIVE

REPARTITION DE L'ENVELOPPE DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2023 PAR COMMISSIONS

Dans le cadre de sa politique vie associative, l'Agglomération soutient depuis de nombreuses années les associations du territoire et a la volonté de se montrer innovante dans sa relation avec les associations.

Procès-verbal

Malgré un contexte financier tendu et face aux besoins de la population en matière de culture de sport, de protection de l'environnement et de soutien économique, il a été décidé d'augmenter notre participation financière selon une répartition détaillée ci-dessous.

L'Agglomération a mis en place un plan d'actions qui revêt plusieurs formes pour développer une politique de soutien, comprenant notamment :

- Le soutien aux associations : financier, en nature (mise à disposition d'équipements communautaires, d'éléments de communication, ...), aux emplois
- Un partenariat d'actions (conventions pluriannuelles avec des associations pour plus de lisibilité, rencontres bilatérales pour un meilleur dialogue de gestion, ...)
- La reconnaissance du « fait associatif » (Charte d'engagements réciproques)
- La co-animation, le développement et l'accompagnement de la vie associative (mise en réseau, organisation d'évènement avec et pour les associations, élus, agents, création d'outils de soutien à la vie associative)

En 2023, le soutien financier de l'agglomération à la vie associative se traduit par une enveloppe d'1,45M€. Le comité de suivi politique vie associative propose la répartition suivante :

Commissions	Montants votés en 2022	Proposition 2023
Stratégie pour la biodiversité	96 000,00 €	98 000,00 €
Développement économique (emplois associatifs et social)	154 515,47 €	154 515,47 €
Développement Economique	626 302,00 €	617 302,00 €
Nouvelles Dynamiques Territoriales (enfance-jeunesse)	247 542,00 €	261 542,00 €
Nouvelles dynamiques Territoriales (culture)	166 300,00 €	173 100,00 €
Service public communautaire (coopérations internationales)	11 919,00 €	10 622,00 €
Service public communautaire (évènementiel et promotion du territoire)	86 100,00 €	84 100,00 €
Aménagement et revitalisation des territoires	6 500,00 €	6 500,00 €
Ressources Humaines et dialogue social	14 000,00 €	14 000,00 €
TOTAL	1 409 178,47 €	1 419 681,47 €

Yvon SIMON une question qui ne rentre pas forcément dans le cadre des subventions mais notre agglomération ne participe pas financièrement au fonctionnement du centre nautique de Bréhec qui se trouve entre Plouézec et Plouha et qui est géré par le SIVOM de Bréhec dont fait partie la commune de Plouézec. J'aimerais que dans l'avenir on puisse étudier les possibilités d'aides à ce centre nautique qui a des difficultés de fonctionnement.

Samuel LE GAOUYAT nous en avons parlé en commission Service public communautaire mais ça peut l'être dans d'autres commissions mais c'est également un sujet à aborder dans le cadre de l'entente avec Leff-Armor communauté afin de poser l'ensemble des éléments et des conditions. Dans le cadre du nautisme en Bretagne, il y a un plan nautisme qui est en train de se décliner sur le territoire de l'agglomération et au même titre que le pôle nautique de Loguivy de la Mer de s'inscrire dans ce schéma.

Procès-verbal

Josette CONNAN pour compléter les propos du projet de nautisme intégré puisque le démarrage d'une étude pré-opérationnelle avec le cabinet OTEIS (durée de l'étude 7 mois) avec ensuite la constitution d'un COPIL pour finir par une délibération. On n'oublie pas le nautisme puisque nous avons l'organisation d'un événementiel sportif le 24 septembre prochain qui sera piloté par le pôle nautique (action inscrite au plan de nautisme intégré). Un raid kayak et trail est étudié entre Ploubazlanec, Paimpol et Plouézec.

Vincent LE MEAUX il faut prendre date dans l'organisation future territoriale et nous voyons bien aujourd'hui que nous avons une phase de digestion, de réorganisation territoriale suite à la loi NOTRe qui s'opère et on le fait tous les jours à Guingamp-Paimpol agglomération puisque nous sommes le territoire le plus impacté en terme de fusion en Bretagne. Ici on le vit avec des communes rurales et un secteur littoral bien identifié. Nous constatons dans nos diverses réunions la nécessité d'avoir une cohérence touristique, sportive et de loisirs sur la façade qui va de Lézardrieux jusque Plouha. On ressent une demande locale forte s'exprimer sur l'économie touristique et les enjeux économiques. Nous sommes prêts à y travailler et à donner un sens commun à notre action sur le territoire en matière économique et aussi du côté de Lézardrieux même si les demandes ne sont pas formalisées politiquement car elles sont surtout associatives et d'acteurs touristiques locaux. Du côté de Plouha on sent les élus s'interroger sur le continuum littoral qui irait la pointe de Lézardrieux jusqu'aux falaises de Plouha. Nous sommes face aujourd'hui à des questions comme le SIVOM de Bréhec, qui est un SIVOM communal, et il faudra regarder comment on peut inscrire celui-ci dans une dynamique de territoire. Il y a des outils qui existent, la destination touristique, les offices de tourisme, ... et il va falloir être un peu plus audacieux pour consolider cet espace touristique du Goëlo-Trégor qui aujourd'hui mérite notre attention. D'une certaine manière ça renverra à une discussion de structuration puisque Leff-Armor communauté a une société publique locale du tourisme (SPL) qui fonctionne depuis quelques années. C'est un modèle intéressant en terme de mise en dynamique des actions d'un territoire. Cela nous renvoie à notre positionnement sur notre office de tourisme, à une discussion sur notre développement économique touristique de notre territoire. Cela renvoie également au travail que fait Virginie DOYEN à l'office de tourisme pour réfléchir à une nouvelle convention d'objectifs puisqu'aujourd'hui cette convention arrive à son terme avec l'agglomération. Ce sera l'occasion de poser ces enjeux là avec l'OIT. Nous sommes à un carrefour d'ambitions. Josette CONNAN est désormais l'animatrice de la Destination Touristique avec le soutien des 3 autres Vice-présidents (Saint-Brieuc agglomération, Lamballe Terre et Mer et Leff-Armor communauté) pour conduire et animer ce groupe. Nous avons les planètes qui s'alignent et il ne faudrait surtout pas rater ce mouvement qui permettrait à Bréhec d'apparaître comme un lieu d'importance en terme d'activités de loisirs, sportives et culturelles. Il faut maintenant poser les choses avec les différents acteurs.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De se prononcer favorable sur la répartition par commissions des subventions de fonctionnement ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de financement correspondantes.

Procès-verbal

DEL2023-04-067

MOBILISATION CITOYENNE ET VIE ASSOCIATIVE
EMPLOIS ASSOCIATIFS LOCAUX : SUBVENTIONS

En juin 2020, l'agglomération Guingamp-Paimpol a acté la poursuite du dispositif de soutien pluriannuel aux emplois associatifs locaux ; les conventions Département-Agglomération-Association ont fait l'objet d'une reconduction calendaire pour la période 2020-2023.

L'agglomération Guingamp-Paimpol cofinance actuellement 16 emplois associatifs locaux, comme détaillé dans le tableau ci-dessous.

Les emplois associatifs conventionnés 2020 - 2023			
AGGLOMERATION - CONVENTIONS AUX EMPLOIS ASSOCIATIFS LOCAUX			
Association	Localisation	Objet	Prise en charge maximale en 2023
Entente du Trieux Football Club	Pontrieux	Emploi entraîneur	8 000,00 €
Club Nautique Pontrivien	Pontrieux	Emploi éducateur sportif	8 000,00 €
Argoat Judo Club	Callac	Emploi professeur de judo	2 666,66 €
Cirque en flotte	Plourivo	Emploi technicien animation du cirque	8 000,00 €
Ciné La Belle Equipe	Callac	Emploi animateur culturel	8 000,00 €
Melrose	Saint-Agathon	Emploi chargé de diffusion	8 000,00 €
War Dro An Natur	Saint-Laurent	Emploi directeur	8 000,00 €
Association sports loisirs Pontrieux section tennis	Pontrieux	Emploi animateur sportif	8 000,00 €
MJC	Bégard	Emploi responsable administratif et financier	8 000,00 €
Echiquier guingampais	Guingamp	Emploi animateur	8 000,00 €
Club de natation Paimpol-Goëlo	Paimpol	Emploi entraîneur	8 000,00 €
Club des nageurs de Guingamp	Guingamp	Emploi éducateur sportif	8 000,00 €
Ludothèque au coin du jeu	Ploumagoar	Emploi animateur ludothèque	6 640,00 €
MJC	Bégard	Emploi animateur culturel	8 000,00 €
Etudes et chantiers	Saint-Laurent	Emploi chargé de projets locaux et européens	8 000,00 €
Eau et Rivières de Bretagne (CRIR)	Belle Isle en Terre	Emploi responsable biologique aquarium	8 000,00 €
TOTAL PRISE EN CHARGE MAXIMALE EN 2023			121 306,66 €

En 2023, la prise en charge maximale s'élèvera à 121 306,66 €. Le versement de la subvention se fera, comme prévu par la convention, sur la base du temps de présence du salarié sur le poste co-financé et des justificatifs fournis.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider au titre de l'année 2023 les subventions prévues dans les conventions conformément au tableau détaillé ci-dessus.

Procès-verbal

DEL2023-04-068

COMMUNICATION ET PROMOTION DU TERRITOIRE
SUBVENTIONS EVENEMENTIELS 2023

La politique événementielle de l'Agglomération a été créée pour soutenir les événements culturels, sportifs et touristiques emblématiques en les valorisant par une communication ambitieuse et une identité visible.

La politique de soutien aux événements vise :

- à faire rayonner des événements de toute taille sur l'ensemble du territoire
- à accompagner les événements emblématiques
- à soutenir le sport féminin dans le cadre de la politique égalité femmes-hommes de l'Agglomération
- à soutenir les équipements et les partenaires de l'Agglomération qui animent le territoire

Cette année, le dispositif de soutien a évolué au sein de l'Agglomération, concernant la politique événementielle. Une première étude a été menée au sein de la commission services publics, qui s'est prononcée le 30 mars 2023. Cette dernière propose ainsi d'allouer un montant de 84.100 euros à la politique événementielle de 2023. La commission services publics propose d'apporter un soutien financier et, ou matériel à 17 associations et d'accompagner ainsi des événements de 500 à 5 000 participants et de 16 000 et 160 000 festivaliers.

événement	Demande des associations 2023	proposition de la commission 2023
Festival Saint-Loup	22 500	20 000
Festival chant de marin	20 000	20 000
PLB Muco	10 000	10 000
Kreizh Breizh Elites & handisport	13 000	5 000
Kreizh Breizh Féminin	10 000	9 000
21 ème festival Blues des Deux Rivières	5 000	5 000
U cook U cos	5 000	3 000
Festival des Noctambals	8 000	2 500
Courses hippiques	4 000	2 000
34ème Défi ports de pêche	1 500	1 500
Festival de Jam en Jazz	1 400	1 000
Echiquier guingampais	1 000	1 000
3ème édition concours manuscrit	3 600	1 000
Open de Kergoz	1 000	1 000
La Riboul'Dingue (8kms de course)	5 000	1 000
Raid des 2 rivières	1 500	800
Foire de Kerien	300	300
	112 800	84 100

Procès-verbal

Hervé RANNOU depuis cette année les subventions à l'évènementiel ont été étudiées par la commission Service public communautaire. La commission a donné un avis favorable à l'unanimité à toutes ces propositions avant passage en Bureau communautaire. Nous avons 27 demandes de subventions, 17 ont reçu un avis favorable. La règle générale a été « la portée communautaire des différentes manifestations et leur intérêt communautaire » comme des manifestations sportives qui ont tendances à développer ou aider au développement du sport féminin, des manifestations culturelles, La proposition total est de 84 100 € sur les 112 800 € demandés par les associations et c'est 1 500 € en dessous des attributions de l'an dernier.

Vincent LE MEAUX nous sommes aujourd'hui dans un travail de présentation précis sur une volonté de l'exécutif de rendre transparentes toutes les subventions octroyées par l'agglomération. Je remercie Virginie DOYEN pour le travail effectué pour la mise en cohérence de l'ensemble des subventions de l'agglomération. Notre décision au budget était de ne surtout pas raboter les subventions aux associations car nous savons que le monde associatif opère un rôle essentiel sur notre territoire. Nous sommes très heureux de coopérer avec des associations dès lors que celles-ci démontrent leur l'intérêt communautaire.

Joseph BERNARD ne voit pas la subvention de la foire de Bulat-Pestivien, l'association a-t-elle fait une demande ?

Hervé RANNOU ça a été discuté en commission, sur le territoire il y a 3 grandes foires chevalines (Bulat-Pestivien, Kérien et Pédervec) et une seule demande cette année, celle de Kérien.

Vincent LE MEAUX À bon entendeur si vous avez des relais dans ces associations. Nous avons considéré que le cheval breton sur notre territoire avait un intérêt fort identitaire. On peut d'ailleurs saluer Dominique PARISCOAT sur ces talents autres que celui d'élite qui est souvent dans les concours. Nous avons un territoire qui peut, avec l'image du cheval, être vraiment reconnu.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **D'attribuer les subventions listées ci-dessus aux associations concernées ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents afférents à ces attributions, dont les conventions de partenariat avec l'association.**

DEL2023-04-069

**PROGRAMMES EUROPEENS
ADHESION A LA FEDERATION LEADER FRANCE**

Le territoire du Pays de Guingamp est engagé depuis 2007 dans le programme européen de développement rural LEADER. La programmation 2014-2020 s'achève par le passage des derniers projets en instruction par les services de la Région en vue de leur financement. En parallèle, la candidature conjointe de Guingamp-Paimpol agglomération et de Leff Armor Communauté a été retenue pour une nouvelle programmation entre 2023 et 2027. Le Groupe d'action locale, rassemblant des acteurs locaux, et porté par Guingamp Paimpol Agglomération, se voit confier une enveloppe de 1 242 637 euros qui permettra le co-financement de projets initiés par des acteurs publics et privés favorisant le développement des zones rurales.

Créé en 1997, LEADER France est une association qui représente les territoires ruraux engagés dans une programmation LEADER. Membre de nombreuses instances aux échelles régionale, nationale et européenne, elle intervient pour relayer les difficultés des territoires mais aussi pour valoriser leurs réussites. LEADER France est devenue au fil du temps un acteur majeur. A travers ses actions de plaidoyer, d'accompagnement et de formation, elle permet une meilleure accessibilité des territoires

Procès-verbal

ruraux aux financements européens.

Pour continuer de participer à cette représentation des territoires ruraux, et pour accompagner le déploiement du nouveau programme 2023-2027, il est proposé à l'agglomération de renouveler son adhésion à LEADER France.

Le montant de référence du soutien financier de Guingamp Paimpol Agglomération à LEADER France pour 2023 est de 650 €.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **De décider l'adhésion de l'agglomération à la Fédération LEADER France, nécessitant le versement d'une cotisation à hauteur de 650 € pour l'année 2023 ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document s'y rapportant.**

DEL2023-04-070

RESEAU BRETON DES CONSEILS DE DEVELOPPEMENT - ADHESION

Pour l'année 2023, le réseau des Conseils de développement a fixé les objectifs de travail suivants :

- Proposer des formations à destination des membres du réseau et des animateurs
- Actualiser les outils de communication du réseau (plaquette, plateforme)
- Organiser les Assises citoyennes de la mer
- Initier des nouveaux groupes de travail, en réponse aux attentes exprimées par les conseils de développement membres du réseau

Une convention entre le réseau des conseils de développement et le Conseil citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération doit être établie, avec pour objet de définir les engagements réciproques de l'association de gestion et des conseils de développement adhérents.

La convention en annexe du présent rapport est établie pour l'année 2023.

L'association du réseau des Conseils de développement s'engage à :

- Contractualiser avec un ou plusieurs prestataires pour mener à bien les objectifs définis ci-dessus
- Signer une convention de mise à disposition de personnel, avec le groupement d'employeurs Actiss pour l'administratif gestion du réseau
- Demander et percevoir une subvention du Conseil régional de Bretagne
- Demander aux conseils de développement adhérents une participation financière de 850€ pour mener à bien les projets définis collectivement

Les Conseils de développement adhérents s'engagent à participer et s'impliquer dans les différents travaux du réseau.

Vu les articles L 5211-10-1 et L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération n°2021-04-071 du 27/04/2021, approuvant les principes de constitution, de désignation, de gouvernance du conseil citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la délibération n°2021-07-142 du 06/07/2021, validant la composition du conseil citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Considérant le maillage de Conseils de développement en Bretagne et la nécessité de promouvoir la réalité de la démocratie participative, les Conseils de développement bretons se sont organisés en réseau.

Procès-verbal

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver l'adhésion de Guingamp-Paimpol Agglomération, porteuse d'un Conseil citoyen, au réseau des Conseils de développement bretons ;
- De préciser que cette adhésion est annuelle, pour un montant de 850 € ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion 2023 au réseau des Conseils de développement bretons.

DEL2023-04-071

COOPERATION DECENTRALISEE MADAGASCAR
VERSEMENT SUBVENTION ANNUELLE A LA COMMUNE DE MARITAMPONA

Guingamp-Paimpol Agglomération a signé en avril 2021 une convention de trois ans avec la commune rurale de Maritampona, dans la région du Bongolava à Madagascar. Cette convention vise à améliorer les conditions de vie de la population locale et de favoriser son développement.

Cette convention comporte deux volets :

- Un volet **fonctionnement** qui comprend :
 - o le financement d'un poste d'animateur communal permettant l'élaboration et la mise en œuvre du plan communal de développement (pilotage des projets et recherche des financements). Ce financement est dégressif afin de permettre à la commune de prendre en charge petit à petit le financement de ce poste ;
 - o des actions de formation pour l'animateur et les élus afin de renforcer les capacités locales : ont été ainsi réalisées les formations sur le schéma d'aménagement communal, sur le SIG et sur le marketing territorial.
- Un volet **investissement** qui permet de cofinancer des infrastructures visant à améliorer les conditions de vie des habitants, projets qui sont programmés dans le cadre du plan communal de développement élaborés par les élus communaux. Les deux premières années, l'agglomération de Guingamp-Paimpol a ainsi participé au financement de :
 - o La clôture du centre de santé de base (CSB)
 - o La construction d'un collège d'enseignement généralPour un montant total de 10.928 euros.

La visite d'une délégation de Guingamp-Paimpol Agglomération en octobre 2022 a permis de constater sur place le respect des engagements de la commune.

Samuel LE GAOUYAT en complément de cette délibération, il est prévu l'accueil d'une délégation Malgache sur notre territoire et celui de Leff-Armor communauté du 25 mai au 09 juin pour travailler sur cette convention mais également contribuer à ce que cette délégation puisse découvrir le territoire et principalement toute la partie opérationnelle et la mise en œuvre de nos politiques locales ; l'eau, la gestion des déchets, les exploitations agricoles, ... Des visites vont être organisées sur le territoire mais également faire participer la population Malgache déjà présente sur notre territoire et démontrer l'intérêt que nous avons à travailler autour de cette coopération internationale.

Yannick LE GOFF une précision, est-ce que les Malgaches présents sur notre territoire pourraient venir à la rencontre de cette délégation ?

Procès-verbal

Samuel LE GAOUYAT l'organisation et la programmation de la délégation sont en train d'être élaborées et nous allons travailler avec le tissu associatif et les communes donc n'hésitez pas à faire remonter si vous avez des connaissances afin qu'on favorise ces rencontres.

Cyril JOBIC pour compléter, nous travaillons actuellement sur une exposition photos itinérante qui ira dans nos communes. On espère la participation de tous. Cette exposition pourra rester plusieurs jours voire semaines de vos communes. Nous espérons de cette façon communiquer sur nos actions de coopérations.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver le versement de la subvention annuelle de 2023 à la commune de Maritampona pour un montant 2.382 €, tel qu'inscrit dans la convention ;
- D'approuver le versement de l'enveloppe « investissement et entretien » en une ou plusieurs fois, après justification du projet (descriptif et devis), dans la limite de l'enveloppe prévue au titre de la convention 2021-2023 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions et tous les documents nécessaires.

DEL2023-04-072

COOPERATION DECENTRALISEE MADAGASCAR
VERSEMENT SUBVENTION ANNUELLE A L'ASSOCIATION DES PAYSANS POUR LE DEVELOPPEMENT INTER-PROFESSIONNEL (APDIP)

Guingamp-Paimpol agglomération a signé en avril 2021 une convention pour 3 ans avec l'Association des Paysans pour le Développement Interprofessionnel à Madagascar (APDIP) en lien avec l'association Agriculteurs Français et Développement International Bretagne (AFDI Bretagne).

L'APDIP est une association reconnue dans la région Bongolava comme un des interlocuteurs principaux sur le sujet du développement agricole. Elle a pour objectif principal d'améliorer les conditions de vie des paysans par le renforcement des capacités de production des paysans (formation, conseil) et en apportant différents services répondant aux besoins des membres (approvisionnement groupé, vente groupée, etc....).

Le projet entre l'APDIP et l'agglomération porte sur la diffusion de techniques agricoles (transfert d'expériences et de savoirs de paysans à paysans par le biais de techniciens puis de « paysans-relais » en vue d'améliorer les capacités de production) et plus particulièrement l'amélioration des productions semencières (acquisition par les exploitants agricoles locaux d'une autonomie dans la sélection, production et multiplication des semences). L'APDIP accompagne ainsi l'émergence et le développement de groupes de paysans sur la commune de Maritampona, partenaire de Guingamp-Paimpol Agglomération, afin de leur permettre d'améliorer leurs techniques de production en riziculture, maraîchage, élevage porcin et avicole, pisciculture, en semences.

Le financement de l'association, dégressif, comprend :

- La rémunération du technicien semencier et ses frais de mission et de formation
- La participation aux frais de fonctionnement de l'association

La visite d'une délégation de Guingamp-Paimpol Agglomération en octobre 2022 a permis de constater sur place la réalité du travail engagé.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

Procès-verbal

- D'approuver le versement de la subvention annuelle 2023 à l'APDIP pour un montant de 8 240 € ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions et tous les documents nécessaires.

DEL2023-04-073

AFFAIRES JURIDIQUES ET FONCIERES

OCTROI DE LA PROTECTION FONCTIONNELLE DU PRESIDENT

Monsieur le Président sollicite l'octroi de la protection fonctionnelle de l'agglomération, consécutivement à un accident survenu à la piscine Ar Poull Neual de Guingamp.

La protection fonctionnelle des élus municipaux et communautaires est notamment régie par les dispositions de l'article L.2123-34 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoient que :
« la commune est tenue d'accorder sa protection au maire, à l' élu municipal le suppléant ou ayant reçu une délégation ou à l'un de ces élus ayant cessé ses fonctions lorsque celui-ci fait l'objet de poursuites pénales à l'occasion de faits qui n'ont pas le caractère de faute détachable de l'exercice de ses fonctions ».

A ce titre, Guingamp-Paimpol Agglomération est tenue de souscrire, dans un contrat d'assurance, « une garantie visant à couvrir le conseil juridique, l'assistance psychologique et les coûts qui résultent de l'obligation de protection à l'égard des élus » concernés.

Vu l'article L2123-34 du Code général des collectivités territoriales, portant sur la responsabilité et la protection des élus,

Vu l'article L5216-4 du Code général des collectivités territoriales, qui rend applicable les dispositions de l'article L2123-34 aux membres du conseil d'agglomération,

Considérant la demande de protection fonctionnelle formulée par Monsieur le Président,

Considérant que l'agglomération est tenue d'accorder sa protection au Président ou aux élus communautaires,

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération a souscrit un contrat de protection juridique des agents et des élus, auprès de la SMACL ASSURANCES,

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **D'octroyer la protection fonctionnelle à Monsieur Le Meaux, en sa qualité de Président de Guingamp-Paimpol Agglomération.**

DEL2023-04-074

AFFAIRES JURIDIQUES ET FONCIERES

DECLASSEMENT D'UN BIEN DU DOMAINE PUBLIC - COMMUNE DE PLOUMAGOAR

Par acte du 25 octobre 2000, le District de Guingamp a vendu à la SNC LIDL un ensemble de terrains situés dans la zone d'activités de Runanzit à Ploumagoar pour la construction de sa plate-forme logistique.

En 2005, la société LIDL a souhaité étendre le parking réservé au personnel et a sollicité la Communauté de Communes de Guingamp afin d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée AR n°213 qui constituait l'assiette d'un chemin piétonnier reliant le parc d'activités au lotissement situé à l'Est rue Louise Michel. Comme convenu à l'époque, et suite au découpage de la parcelle AR n°213, la SNC LIDL a reconstitué l'assiette du chemin piéton plus au Sud, sur la parcelle aujourd'hui cadastrée AR n°226.

Procès-verbal

La délibération de la Communauté de Communes de Guingamp du 17 février 2005 a autorisé la vente à la SNC LIDL de la parcelle AR n°224 (issue de AR n°213) d'une surface de 287 m² constituant l'ancienne assiette du chemin. L'acte de vente a ensuite été signé le 31 janvier 2007, sans que cette parcelle ait fait l'objet d'un déclassement préalable du domaine public bien qu'elle n'était plus affectée à l'usage direct du public du fait du déplacement de l'assiette du chemin.

Dans ces circonstances, l'article 12 de l'Ordonnance n°2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, autorise l'autorité administrative à régulariser par un déclassement rétroactif, des actes de disposition intervenus avant l'entrée en vigueur de ladite ordonnance, qui portaient sur des biens du domaine public n'ayant pas fait l'objet d'un déclassement préalable, à condition que ces actes, au moment où ils ont été conclus, aient porté sur des biens qui n'étaient plus affectés à un service public ou à l'usage direct du public.

Dans un souci de sécurisation des actes de ventes futurs de la parcelle AR n°224, il vous est proposé de recourir à l'article 12 de l'ordonnance du 19 avril 2017 afin de déclasser rétroactivement cette parcelle.

Considérant que l'assiette du chemin piéton a été déplacée sur la parcelle cadastrée AR n°226, la parcelle AR n°224 n'était plus affectée à l'usage direct du public lors de la vente intervenue le 31 janvier 2007 précitée ;

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération vient aux droits de l'ancienne Communauté de Communes de Guingamp ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De prendre acte de la désaffectation de la parcelle AR n°224 au jour de la cession intervenue le 31 janvier 2007 ;
- De prononcer le déclassement de la parcelle AR n°224 du domaine public avec effet rétroactif au 31 janvier 2007 ;
- De donner tous pouvoirs au Président ou à son représentant pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

DEL2023-04-075

BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT

SAGE ARGOAT-TREGOR-GOËLO - ADHESION 2023 A ASSEMBLEE PERMANENTE DES PRESIDENTS DES COMMISSIONS LOCALES DE L'EAU DE BRETAGNE (APPCB)

Guingamp-Paimpol Agglomération est la structure porteuse du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux Argoat-Trégor-Goëlo depuis le 1^{er} mars 2021. En Bretagne, les Présidents des Commissions Locales de l'Eau des SAGE sont organisés au sein d'une association : l'APPCB Assemblée Permanente des Présidents des Commissions locales de l'eau de Bretagne.

Les missions de l'APPCB sont de :

- Mutualiser les connaissances, les outils, les informations ;
- Favoriser l'échange d'expériences et l'expression de positions communes ;
- Encourager une organisation territoriale pertinente pour la planification de l'eau avec des responsabilités accrues des CLE.

Afin de mettre en œuvre ses missions et offrir ses actions à l'ensemble des membres des CLE de Bretagne, l'APPCB sollicite une participation financière annuelle auprès des différentes structures porteuses de SAGE en Bretagne.

Procès-verbal

Le programme d'actions 2023 de l'APPCB se décline autour des axes suivants :

- Sensibiliser les membres des CLE et les élus des EPCI (assemblées plénières, visites de terrain, sorties naturalistes, formations, séminaires, groupes de travail, communication) ;
- Favoriser, capitaliser et diffuser les échanges d'expérience entre les « baies algues vertes » ;
- Favoriser et porter des mutualisations régionales ;
- Faciliter la participation des acteurs de l'eau à la politique régionale (promotion des CLE et suivi des projets régionaux) ;
- Organisation des réunions du bureau et des assemblées plénières de l'APPCB.

En annexes : programmation et budget prévisionnel 2023 de l'APPCB

Le budget prévisionnel 2023 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo validé par le bureau de la Commission Locale de l'Eau du 12 décembre 2022 est présenté en annexe.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération en date du 20 février 2021 actant le portage du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo à compter du 1^{er} mars 2021 ;

Vu le budget prévisionnel 2023 pour la mise en œuvre du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo validé par le bureau de la Commission Locale de l'Eau le 12 décembre 2022 ;

Jean-Pierre GIUNTINI ne prenant pas part au vote.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'adhérer à l'Assemblée Permanente des Présidents des Commissions locales de l'eau de Bretagne (APPCB) pour l'année 2023 ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à verser à l'Assemblée Permanente des Présidents des Commissions locales de l'eau de Bretagne la cotisation annuelle qui s'élève à 2 400 € pour l'année 2023.

DEL2023-04-076

BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT

MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES D' ACTIONS DES BASSINS VERSANTS ET DES SAGE ARGOAT-TREGOR-GOELO ET BAIE DE LANNION : CONVENTION CADRE AVEC LANNION-TREGOR COMMUNAUTE 2023

Afin de répondre aux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau, les collectivités locales s'associent aux travers des SAGE et des programmes d'actions à l'échelle des bassins versants. Ainsi, Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération travaillent en partenariat pour conduire différents programmes d'actions comprenant des actions dites « GEMAPI » et « hors GEMAPI ».

Ces programmes concernent :

- Les actions sur le bassin versant de la Vallée du Léguer,
- Le SAGE Argoat Trégor Goëlo,
- Le SAGE Baie de Lannion.

Chaque année, les modalités de ce partenariat sont précisées par une convention entre Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération. En 2023, les programmes de bassins versants du Grand Trieux et du Jaudy-Guindy-Bizien n'apparaissent plus dans cette convention. En effet, pour la période 2023-2025, ces 2 programmes d'actions ont été fusionnés au sein d'un contrat unique, dans lequel chaque collectivité met en œuvre, en tant que maître d'ouvrage, les actions et projets sur son

Procès-verbal

territoire.

La convention proposée a pour objet de stipuler l'organisation des maîtrises d'ouvrage et de fixer les modalités de répartition des dépenses inhérentes à la mise en œuvre des programmes d'action pour l'année 2023. La synthèse des engagements financiers est présentée dans le tableau ci-dessous :

Cadre de programmation	Coordination et maîtrise d'ouvrage	Montant prévisionnel des dépenses 2023	Montant du reste à charge hors subvention	Appel à contribution à Guingamp-Paimpol Agglomération	Appel à contribution à Lannion Trégor Communauté
BV Léguer					
GEMAPI	L.T.C..	51 536 €	37 281	7 734 €	-
Hors GEMAPI	L.T.C..	116 583 €	72 338 €	2 260 €	-
SAGE Argoat-Trégor-Goëlo					
GEMAPI	G.P.A	-	-	-	-
Hors GEMAPI	G.P.A	300 270 €	60 054 €	-	18 572 €
SAGE Baie de Lannion					
GEMAPI	L.T.C.	-	-	2 113 €	-
Hors GEMAPI	L.T.C.	147 457 €	24 700 €	625 €	-

Vu la délibération 2021-02-006 du 20 février 2021, concernant l'évolution du portage du SAGE ATG et du PETR vers l'Agglomération ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider la convention cadre entre Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération relative à la mise en œuvre des programmes d'actions du bassin versant du Léguer et des SAGE Baie de Lannion et Argoat Trégor Goëlo pour l'année 2023 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DEL2023-04-077

BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT

BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE 2022 : PROJET DE RENATURATION DE LA VALLEE DE CADOLAN - TRAVAUX DE DEPOLLUTION DU SITE

La vallée de Cadolan constitue un projet emblématique de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Ce projet de réhabilitation de la vallée a débuté en 2020 sous maîtrise d'ouvrage de Guingamp-Paimpol Agglomération avec les objectifs suivants :

- Contribuer à réduire le risque d'inondation par le ruisseau de Kergré, au niveau des habitations en amont en créant des zones d'expansion des crues
- Renaturer le cours d'eau et le site, permettant ainsi d'améliorer la qualité des milieux aquatiques et développer la biodiversité
- Développer et améliorer la trame verte et bleue à l'échelle de l'agglomération guingampaise
- Compenser la création du bassin d'eaux pluviales de Kergré et éviter la construction d'un second bassin
- Améliorer la qualité paysagère du site

Procès-verbal

- Valoriser et améliorer l'usage de l'espace public et favoriser les déplacements doux

La renaturation de la partie située en amont a été terminée en fin d'année 2021.

Sur la partie aval de la vallée (à l'ouest de la route « chemin de Cadolan »), une pollution aux hydrocarbures a été détectée sur une parcelle propriété de la ville de Guingamp, liée à une activité précédente sur le site.

Cette zone doit être traitée pour éliminer une source de pollution diffuse du ruisseau et de sa nappe d'accompagnement et pour offrir un espace de liberté optimum au nouveau ruisseau créé et permettre une restauration des zones humides associées.

La réalisation des travaux de dépollution du site permettra de poursuivre la réhabilitation de la partie aval du site en 2024.

Le projet a été sélectionné par la région Bretagne au titre du dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne (campagne 2022) et il s'agit désormais de déposer une demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses (en TTC)		Recettes <i>(préciser si obtenues, sollicitées)</i>	
Poste	Montant (€)	Financeur	Montant (€)
Etudes préalables dépollution	15 288	Agence de l'eau (sollicitée)	127 845
AMO dépollution	14 970	Conseil départemental (sollicité)	25 569
Travaux d'extraction et traitement des terres souillées	220 032	Région BVPB 2022	51 138
Remise en état du site	5 400	Autofinancement	51 138
Total	255 690	Total	255 690

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider le plan de financement du projet de Renaturation de la vallée de Cadolan - travaux de dépollution du site, tel que présenté ci-dessus ;
- De demander à bénéficier des aides au titre de Bien Vivre Partout en Bretagne de la Région Bretagne, campagne 2022, et de tout autre financement éligible ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds sollicités ;
- De déléguer au Président le soin de mener toutes les démarches nécessaires pour le lancement de cette opération.

DEL2023-04-078

BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT
SUBVENTIONS 2023

Suite au travail effectué au sein du comité de la vie associative et de la commission Stratégie pour la biodiversité, il est proposé au Conseil d'agglomération la répartition suivante des subventions

Procès-verbal

Biodiversité pour l'année 2023 :

Nom de l'association	Objet	Montant attribué en 2022 en €	Montant demandé en 2023 en €	Proposition 2023 en €
Centre Forêt Bocage	Soutien au fonctionnement (convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2025)	19 000	34 000	24 000
Eau et Rivières de Bretagne	Soutien au fonctionnement du Centre Régional d'Initiation à la Rivière (Convention pluriannuelle d'objectifs 2022-2023)	65 000	60 000	60 000
Les amis du Palacret	Soutien au fonctionnement	3 000	4 000	3 000
War-dro an Natur	Soutien au fonctionnement (convention pluriannuelle 2022-2024)	4 000	4 000	4 000
Le collectif du Palacret	Animation du site	5 000	-	-
Etudes et chantiers Loire-Bretagne	Dynamisation du site du Palacret : mise à disposition et location des salles et de l'hébergement, avec mise en place d'une offre de formations. Projet à l'attention des acteurs institutionnels et associatifs du territoire	-	7 000	7 000

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'attribuer les subventions pour l'année 2023 telles qu'exposées ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les documents afférents à ces attributions, dont les conventions de partenariat avec les associations.

DEL2023-04-079

**PREVENTION COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS
SECURISATION DU SITE DE CANTONNOU A PLOURIVO : PHASE TRAVAUX DE VRD -
CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SMITRED**

Le site de Cantonnou à Plourivo, co-exploité par Guingamp-Paimpol Agglomération et le SMITRED a fait l'objet d'études, menées en concertation avec les services, pour mener à la réalisation d'aménagements nécessaires à la sécurisation de ce site.

Dans le cadre de la réalisation de ces aménagements, il y a lieu de lancer une consultation pour la réalisation de travaux de VRD, sous forme d'un marché de travaux en procédure adaptée.

L'objet de ces travaux est d'améliorer les conditions de circulation par la mise en place d'un sens unique sur le site afin de réduire le risque accru d'accident. Pour ce faire, il est nécessaire de créer une nouvelle voie de sortie, des aménagements concourant à la séparation des flux et à l'amélioration des

Procès-verbal

conditions de stationnement des véhicules. Enfin, des travaux d'extension d'une seconde aire de lavage du service Collecte seront intégrés à ce marché de travaux.

Les travaux afférents au projet commun, aux aménagements mutualisés et spécifiques des deux entités feront l'objet d'un conventionnement afin de fixer les montants et les modalités de remboursement au SMITRED.

Le montant prévisionnel total de ce marché est estimé à 204 000 € HT.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver la proposition qui lui est faite ;
- D'approuver le projet de convention constitutive de groupement de commande entre Guingamp Paimpol Agglomération et le SMITRED définissant notamment le lancement d'une consultation la réalisation des travaux et les modalités le remboursement au SMITRED ;
- D'autoriser le Président ou son représentant, à signer la convention constitutive de groupement de commande avec le SMITRED.

DEL2023-04-080

PREVENTION COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS
SECURISATION DU SITE DE CANTONNOU A PLOURIVO : PHASE ETUDE - AVENANT N°1
A LA CONVENTION DE PASSATION ET D'EXECUTION D'UN MARCHÉ D'ASSISTANCE A
MAITRISE D'OUVRAGE

Guingamp-Paimpol agglomération et le SMITRED se sont groupés pour la passation et l'exécution d'un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur la sécurisation du site de gestion des déchets co-exploité, situé à Cantonnou sur la commune de Plourivo.

La convention constitutive de ce groupement de commande a été signée le 10 février 2022 par chacun des membres du groupement.

Au vu des évolutions liées à l'optimisation des tournées au nord du territoire, l'Agglomération a souhaité intégrer au projet initial, la réalisation d'une seconde aire de lavage avec un système de récupération des eaux de pluie.

Guingamp-Paimpol Agglomération a donc sollicité le SMITRED, en tant que coordinateur du groupement pour procéder aux ajustements nécessaires permettant d'intégrer cette nouvelle prestation (2 750 € HT).

En application de l'article 8 de la convention précitée, le présent avenant a pour objet d'intégrer au projet initial, ces travaux complémentaires.

Michel LE CALVEZ était absent à la dernière commission mais une remarque avait été faite par Véronique LE CHEVERT, on fait une seconde aire de lavage avec récupération d'eau de pluie et c'est très bien. A-t-on envisagé de récupérer l'eau de façon à tourner en circuit fermé ?

Claude LOZAC'H c'est ce qui est prévu, on récupère l'eau de lavage pour travailler en circuit fermé.

Marie-Françoise LE FOLL se féliciter que ces travaux puissent se faire car suite à la visite de la formation spécialisée sécurité et santé, nous avons fait remarquer la dangerosité du fait que les travaux étaient nécessaire.

Procès-verbal

Claude LOZAC'H nous avons tenu compte de cette visite mais les travaux étaient déjà programmés depuis 2 ou 3 ans.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver la proposition qui lui est faite ;
- D'approuver le projet d'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commande entre Guingamp-Paimpol Agglomération et le SMITRED définissant notamment les modalités le remboursement au SMITRED ;
- D'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant n°1 à la convention constitutive de groupement de commande avec le SMITRED.

DEL2023-04-081

EAU ET ASSAINISSEMENT

CHARTRE D'ENGAGEMENT RESEAU MICROPOLLUANTS

La réglementation RSDE (Rejets de Substances Dangereuses dans l'Eau) mise en place en 2002 par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), impose aux collectivités en charge de l'assainissement de rechercher certains micropolluants dans les rejets et les boues de leurs stations d'épuration.

Les collectivités ont la charge de rechercher les micropolluants au niveau de leur station d'épuration, d'identifier l'origine et de mettre en place un plan d'actions de réduction/suppression des émissions.

Afin d'accompagner les collectivités du bassin Loire-Bretagne, le pôle DREAM Eau & Milieux propose, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne de mettre en place un réseau d'échanges de collectivités sur la thématique des micropolluants. Ce réseau a l'ambition de se développer face aux changements réglementaires fréquents et aux molécules de plus en plus nombreuses à rechercher.

Le coût annuel de fonctionnement du réseau « Micropolluants » est évalué à 79 000 € HT/an financé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne à hauteur de 50 %. Le reste à charge soit 44 750 € HT/an sera supporté par l'ensemble des collectivités membres du réseau. Le montant de la cotisation est calculé en fonction du nombre de collectivités adhérentes classées selon la capacité totale de traitement de la ou des stations de traitement de la collectivité.

Sur notre territoire se sont les stations de Paimpol/Keraudren et Plouisy/Pont Ezer qui sont concernées par ce suivi RSDE.

Considérant qu'il convient d'adhérer au réseau au réseau DREAM Eau & Milieux pour une période minimale de 3 ans afin de bénéficier de la veille réglementaire et des retours d'expérience des autres collectivités concernées.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'adhérer au réseau DREAM Eaux & Milieux pour une période minimale de 3 ans ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la charte d'engagement et tout document s'y rapportant ;
- D'inscrire les crédits annuels nécessaires à cette adhésion dont le calcul varie chaque année en fonction du nombre d'adhérents.

Procès-verbal

DEL2023-04-082

ECONOMIE, EMPLOI ET RELATIONS ENTREPRISES
ENTREPOTS MAZEAS GUINGAMP : INDEMINISATION LOCATAIRE FINN OUEST

La SAS FINN OUEST dont le siège est situé 2, Palinaizou à SAINT-AGATHON a quitté, à partir du 31 novembre 2022, le local 5c situé 2, impasse Rouget de l'Isle à GUINGAMP, que lui louait l'Agglomération, après une demande de résiliation de bail reçu le 04 novembre 2022.

Malheureusement la réalisation de l'état des lieux de sortie avec l'entreprise n'a pu être réalisé, du fait de l'Agglomération, avant le 27 janvier 2023. L'entreprise n'a donc pas pu mettre un terme au contrat d'assurance du local avant cette date.

Considérant que l'Agglomération a fait subir à l'entreprise, pendant deux mois, des frais d'assurance pour un local qu'elle n'occupait plus, il est proposé d'indemniser l'entreprise à hauteur du montant du préjudice causé, soit 307.24 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction comptable et budgétaire M57 ;

Considérant que l'indemnisation financière, requiert en ce cas l'approbation du Conseil d'Agglomération ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **D'indemniser la SAS FINN OUEST à hauteur de 307.24 € (trois cent sept euros et vingt-quatre centimes) correspondant à deux mois de cotisation d'assurance pour le local 5c, situé 2 impasse Rouget de l'Isle à Guingamp ;**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.**

DEL2023-04-083

ECONOMIE, EMPLOI ET RELATIONS ENTREPRISES
SUBVENTIONS 2023

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'agglomération les propositions d'attribution des subventions 2023 au titre du Développement économique.

- Aux partenaires du Service Public de l'Accompagnement des Entreprises (SPAÉ)

Organisme	Objet	Subvention attribuée en 2022	Propositions 2023
ADIT ANTICIPA	Technopôle - Service Public de l'Accompagnement des Entreprises	70 000 €	70 000 € (convention 2022-2024)
ADESS	Pôle de l'Economie Sociale - Solidaire et Service Public de l'Accompagnement des Entreprises	15 000 €	15 000 € (convention 2022-2024)
BGE	Service Public de l'Accompagnement des Entreprises	15 000 €	15 000 € (convention 2023)
INITIATIVE ARGOAT GOELO	Plateforme d'Initiative Locale - Service Public de l'Accompagnement des Entreprises	32 200 €	32 200 € (dont 3 200 € en compensation de la valorisation des loyers) (convention 2021-2023)
ADIE	Service Public de l'Accompagnement des Entreprises	0	1 500 €

Procès-verbal

COOPERATIVE AVANT-PREMIERES	Service Public de l'Accompagnement des Entreprises	4 000 €	4 000 €
COOPERATIVE BATI PREMIERES	Service Public de l'Accompagnement des Entreprises	1 000 €	1 000 €
ENTREPRENDRE AU FEMININ BRETAGNE	Service Public de l'Accompagnement des Entreprises	2 000 €	2 500 €
SOLIDARITE PAYSANS	Maintien des emplois en agriculture	5 000 €	5 000 €
AGRICULTURE PAYSANNE	Programme d'aide à l'installation	5 000 €	5 000 €

- Pour la mission Mer et Littoral

Organisme	Objet	Subvention attribuée en 2022	Propositions 2023
SNSM	Sauvetage en mer	9 552 €	9 552 €
RECIF GOELO	Préservation biodiversité maritime	1 500 €	1 500 €

- Au titre de l'Enseignement supérieur - recherche

Organisme	Objet	Subvention attribuée en 2022	Propositions 2023
INSEAC	Enseignement supérieur - recherche	55 000 €	65 000 € (convention 2023 et convention de moyens 2020-2024)
UCO BN	Enseignement supérieur - recherche	85 000 €	90 000 € (convention 2023)
TERRE D'ESSAIS	Station expérimentale légumière	10 000 €	10 000 €

- Autres subventions

Organisme	Objet	Subvention attribuée en 2022	Propositions 2023
LES VITRINES DE L'ARMOR ET DE L'ARGOAT	Association chèques cadeaux locaux Poursuite de l'aide au lancement et soutien à l'élargissement du dispositif	10 000 €	7 000 €
MISSION LOCALE	Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes	128 000 €	129 600 € (convention globale 2021-2023)
MISSION LOCALE	Mission DEGEMER + (adéquation offre/demande emplois)	14 250 €	14 250 € (convention globale 2021-2023) - subvention supplémentaire de 4 750 € à étudier ultérieurement

Procès-verbal

MISSION LOCALE	Mission saisonnalité	6 300 €	6 300 € (convention globale 2021-2023)
D2	Tiers lieux formation		3 500 €
EAG	Centre de formation	121 000 €	121 000 € (convention 2022-2025)
EAG	Centre de formation Rattrapage Année 2018		121 960 €
MAISON DE L'ARGOAT	Insertion par l'économie	-	8 400 €

Vincent CLEC'H constate qu'une subvention est accordée à la Maison de l'Argoat, en tant que collectivité l'agglomération le fait mais il faudrait également que les communes le fassent quand il y a un marché public de bâtiment et mettre une clause d'insertion dans les lots peinture par exemple.

Yannick LE GOFF la Maison de l'Argoat est sur Guingamp et les communes limitrophes donnent 1 €/habitant (sans croisement de compétences).

Virginie DOYEN concernant la Mission Locale souhaite indiquer que l'office de tourisme à un partenariat à travers le dispositif « bienvenue ici » pour l'accueil des saisonniers.

Samuel LE GAOUYAT indique que dans les statuts le nom est toujours Mission Locale Ouest Côtes d'Armor et le changement nom d'usage est aujourd'hui AJOCA « Avenir Jeunes Ouest Côtes d'Armor » pour plus de visibilité au niveau du public et de la communication.

Dominique PARISCOAT concernant le rattrape EAG - centre de formation les 121 960 € entrent dans l'enveloppe des 1 400 000 € ?

Vincent LE MEAUX c'est en plus de l'enveloppe.

Ne prenant pas part au vote :

ADIT ANTICIPA	LE GOFF Philippe, LE BARS Yannick, PRIGENT Christian, CHAPPE Fanny et SALLIOU Pierre
ADESS	DOYEN Virginie
BGE	LE GOFF Philippe et PUILLANDRE Elisabeth
RECIF GOELO	HAGARD Elisabeth
UCO BN	JOBIC Cyril
VITRINES AA	JOBIC Cyril
MISSION LOCALE	LE GAOUYAT Samuel, RASLE-ROCHE Morgan et LE HOUEROU Annie
MAISON ARGOAT	PUILLANDRE Elisabeth

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité des votants décide :

- De se prononcer favorablement sur les demandes de subventions listées ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à mettre au point et à signer les conventions d'objectifs et de financement qui sont à prévoir.

Procès-verbal

DEL2023-04-084

HABITAT

MISE EN PLACE D'UNE AIDE DE LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE ET DEGRADÉ

Face à un parc de logements vacants important sur le territoire, l'Agglomération, dans le cadre de sa politique de sobriété foncière, a décidé par délibération communautaire du 20 décembre 2022, de préciser les conditions et modalités d'octroi du Fonds d'Intervention Foncière Exceptionnel (FIFE), ainsi que les montants pouvant être sollicités de la part des porteurs de projets éligibles.

En cohérence avec les décisions de la commission « Aménagement et Revitalisation Durable du Territoire » du 6 avril et du 6 octobre 2022, Il est proposé de compléter ce dispositif par une aide spécifique dédiée à la lutte contre l'habitat indigne ou dégradé.

Cette aide communautaire d'un montant de 5 000€ par logement serait apportée pour chaque opération bénéficiaire du FIFE, afin d'en diminuer le déficit financier, pour rappel pris en charge à part égale entre l'Agglomération (FIFE) et la commune (montant de participation communale identique au FIFE).

Cette aide serait conditionnée pour les porteurs de projets bénéficiaires à l'existence d'un arrêté d'insalubrité, ou de mise en sécurité (péril) assorti(s) dans les 2 cas d'une interdiction définitive d'habiter (IDH).

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du Programme Local de l'Habitat et de sa fiche Action n° 2.2 « Favoriser la revitalisation par le portage foncier et l'opérationnalité en centralité » ;

Vu la délibération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aide au logement actuellement en vigueur ;

Vu l'avis de la commission « Aménagement Revitalisation du Territoire et Mobilités » lors de ses réunions du 6 avril et du 6 octobre 2022 ;

Vu la délibération D2022-12-263 du 20 décembre 2022 précisant les modalités de mobilisation du FIFE ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider l'octroi d'une aide complémentaire par l'Agglomération aux opérations bénéficiant du FIFE, à hauteur de 5 000 € par logement indigne ou dégradé dans le cas où celui-ci est concerné par l'une des 2 procédures susmentionnées ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

DEL2023-04-085

HABITAT

RÉGIME D'AIDE AU FINANCEMENT DU LOGEMENT SOCIAL PAR L'AGGLOMÉRATION :
MODIFICATION

Alors que la demande de logements sociaux apparaît croissante sur de nombreuses communes du territoire, et que le PLH prévoit sur sa durée une capacité résidentielle supplémentaire produite à 40 % de « à partir de l'existant », il importe que l'effort de réhabilitation et de remise sur le marché de logements vacants soit engagé quel que soit l'état de dégradation des biens vacants qui pourraient en faire l'objet.

Par délibération du 20 décembre 2022, le Conseil d'agglomération a précisé les conditions et modalités d'octroi du Fonds d'intervention foncière exceptionnel (FIFE), destiné à permettre la réalisation d'opérations d'habitat concernées par une situation de déficit foncier.

Procès-verbal

En parallèle de ces opérations « en dureté foncière » longues et complexes à mener, il convient de permettre la réalisation d'opérations rapides, afin de respecter le rythme annuel de production de logements sociaux fixés par le PLH, et ainsi permettre la réalisation de davantage d'opérations d'acquisition-amélioration tout en gagnant en souplesse dans la programmation pluriannuelle des crédits de paiement dédiés (AP 04 « logement social »).

1- Mise en place d'une aide de 1 000 € par logement pour la réalisation d'études d'acquisition-amélioration

L'Agglomération souhaite porter une stratégie de mobilisation du parc de logements existant avec 2 objectifs complémentaires :

- Un objectif de production accélérée d'une offre locative sociale, cette offre pouvant être financée par les aides de droit commun prévues par le PLH,
- Un objectif de revitalisation, plutôt portée sur les biens en situation de dureté foncière et requérant l'octroi du FIFE en complément des aides de droit commun.

Pour ces 2 objectifs concomitants, il convient d'améliorer le repérage des potentiels fonciers bâtis et de pouvoir mieux estimer la faisabilité économique des opérations d'habitat en accompagnant les opérateurs sociaux autrement que par les seules aides aux travaux délivrées à posteriori.

Afin d'encourager cette démarche, l'Agglomération participerait au financement du coût de ces études réalisées par les bailleurs à hauteur de 1 000 € maximum par logement sous réserve de justification d'une dépense égale ou supérieure à ce forfait. Cette aide serait plafonnée à 3 000 € par opération.

En contrepartie, les bénéficiaires transmettraient le contenu de ces études à l'Agglomération, qui, si le projet de réhabilitation n'était pas engagé en phase de travaux dans un délai de 24 mois à compter de l'octroi de cette aide, pourrait transmettre celles-ci à un autre porteur de projet de son choix. Dans ce cas, toute nouvelle aide communautaire liée aux études sur le même périmètre de projet serait en principe exclue dans un nouveau délai de 3 ans courant à partir de cette transmission, sauf modification substantielle de ce périmètre et de la programmation de logements pouvant y être escomptée.

2- Abaissement des montants exigés d'apport de fonds propres

Il est proposé, en cohérence avec les objectifs de production de logements sociaux « à partir de l'existant » établis dans le PLH, que l'Agglomération révisé à la baisse les montants minimaux de fonds propres exigés de la part des bénéficiaires des aides au logement social pour que ces derniers puissent bénéficier des subventions communautaires, à hauteur de 8 % du coût de revient total de l'opération (contre 15 % dans le régime d'aides jusqu'alors en vigueur).

3- Autorisation d'avances

Afin de permettre aux opérateurs sociaux d'engager davantage d'opérations d'acquisition-amélioration grâce à des versements anticipés, mais aussi, pour l'Agglomération, de mieux estimer et lisser en tant que de besoin les impacts financiers des opérations au sein de son programme pluriannuel d'investissements « AP 04 logement social », il est proposé que les opérations locatives sociales, en neuf comme en acquisition-amélioration, puissent faire l'objet d'avances de subvention.

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption Programme Local de l'Habitat et de sa fiche Action n° 2.2 « Favoriser la revitalisation par le portage foncier et l'opérationnalité en centralité » ;

Vu la délibération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aide au logement actuellement en vigueur ;

Vu l'avis de la commission « Aménagement Revitalisation du Territoire et Mobilités » lors de ses réunions du 6 avril et du 6 octobre 2022 ;

Procès-verbal

Vu la délibération D2022-12-263 du 20 décembre 2022 précisant les modalités de mobilisation du FIFE ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider les nouvelles modalités de financement du logement social ci-avant exposées ;
- D'adopter le nouveau règlement d'attribution, ci-annexé, et de décider son entrée en vigueur avec effet immédiat.

DEL2023-04-086

HABITAT

COMPAGNONS BATISSEURS DE BRETAGNE : MISE EN PLACE D'UN SERVICE « BRICOBUS » - CONVENTION DE PARTENARIAT

Guingamp-Paimpol Agglomération développe une politique de l'habitat ambitieuse visant en particulier à apporter des réponses aux populations fragiles et à lutter contre le mal logement décrite dans le Programme Local de L'habitat (PLH).

Les Compagnons Bâisseurs de Bretagne (CBB), association de chantiers à caractère social, a pour but de contribuer à la résolution de problèmes sociaux, en particulier ceux liés au champ de l'habitat. Elle accompagne à ce titre les personnes les plus fragiles, notamment en situation de précarité, dans la rénovation de leur logement.

L'agglomération et les Compagnons Bâisseurs de Bretagne se sont engagés en faveur de l'accompagnement des ménages les plus fragiles à travers des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnés (ARA) sur le territoire communautaire dans le cadre d'une convention de partenariat depuis septembre 2018.

Face au constat que les personnes en situation de mal logement sont souvent isolées et éloignées des structures pouvant les accompagner, les Compagnons Bâisseurs de Bretagne développent depuis plusieurs années un outil qui permet d'aller à la rencontre de ce public : le Bricobus. L'association propose à Guingamp-Paimpol Agglomération de le mettre en œuvre sur le territoire.

Un Bricobus pour réaliser de petites travaux d'urgence chez l'habitat et aller vers un public en situation d'isolement

Le Bricobus est un dispositif solidaire. Il se matérialise par un véhicule équipé, un « atelier mobile » pour réaliser des petites réparations chez l'habitant et des actions de communication. Le véhicule sillonne les routes pour venir en aide aux propriétaires et locataires qui en ont besoin.

Le Bricobus intervient en amont ou en aval de travaux plus importants ou sur des projets non éligibles et non pris en compte par les dispositifs existants (aides de l'Anah...). L'action concerne notamment des travaux de première nécessité, de sécurisation électrique, d'isolation avant l'hiver, de chauffage, de réparations et de prévention de dégradation du bâti.

Des formations collectives sont également proposées aux habitants par le biais de chantiers participatifs, d'ateliers. Le bricobus permet de mobiliser ces habitants, d'accroître leurs compétences mais également de favoriser la rencontre et l'entraide sur un même territoire. Le Bricobus se fait alors support et vecteur de lien social, luttant contre l'isolement qui peut être rencontré en territoire rural.

Les modalités de conventionnement avec les Compagnons Bâisseurs de Bretagne (CBB)

Procès-verbal

La mise en œuvre de ce service est estimée à 10 900 € pour l'Agglomération sur une année complète, avec une part fixe de 2 500 € et une part variable de 6 720 € maximum qui serait fonction des actions d'animation réalisées par l'association, du nombre d'habitant dépanné et du volume de temps passé comme présenté plus bas. L'accompagnement pour le bénéficiaire final (habitant) est gratuit.

Les modalités de conventionnement sont décrites précisément dans le projet de convention en annexe du présent rapport.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De mettre en œuvre le service Bricobus sur l'ensemble du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération pour une durée maximale de 3 ans, et sur la présentation du bilan annuel ;
- De valider les termes de la convention de partenariat avec les Compagnons Bâtisseurs de Bretagne, notamment les modalités de financement du service ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette convention.

DEL2023-04-087

HABITAT
SUBVENTIONS 2023

Suite à la commission Aménagement et revitalisation du Territoire réunie le 30 mars 2023, il est porté à la connaissance du Conseil d'agglomération les propositions suivantes en réponse aux demandes de financement reçues au titre de l'année en cours :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS NON CONVENTIONNEES

Identification du demandeur et de ses missions	Montant octroyé en 2022	Montant demandé en 2023	Proposition 2023
AMISEP Accueil, orientation et aides à l'installation/au maintien dans le logement	6 500,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €
<i>Total Associations non conventionnées:</i>	7 000,00 €	6 500,00 €	6 500,00 €

COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS

Identification du demandeur et de ses missions	Montant octroyé en 2022	Montant demandé en 2023	Propositions 2023
Cotisation CREHA Ouest (Centre régional d'études pour l'habitat) Prestataire dans le cadre de l'obligation de disposer d'un FDLS : fichier de la demande locative sociale	4 300 €	4 275€ (convention 2021- 2024) ou 4 975€ (conv. 2023-2025)	4 975,00 €
Cotisation CBB (part fixe) (Compagnons Bâtisseurs de Bretagne) Prestataire de travaux solidaires en auto-réhabilitation accompagnée	10 000€	10 000€	10 000,00 €
Cotisation ADIL22 (Association départementale d'information sur le logement) Information, conseil et assistance juridique sur l'habitat et le logement	11 020 € (0,15€/hab INSEE)	11 014,05 € (0,15€/hab INSEE)	11 014,05 €

Procès-verbal

Contribution FSL (Fonds de solidarité Logement), <i>contrepartie au Contrat de Territoire (Conseil départemental)</i>	41 086,50 € (0,50€/hab - base DGF 2021)	41 129€ (0,50€/hab - base DGF 2022)	41 129,00 €
Cotisation Club Décentralisation & Habitat <i>Intégration volontaire de l'Agglo</i>	3 260 € (2 000 € + 1 260€ Observatoire)	2 200 €	2 200,00 €
Cotisation Club DEPS 'Habitat <i>Intégration volontaire de l'Agglo</i>	100,00 €	100 €	100,00 €
Cotisation CAUE22 (Conseil d'architecture d'urbanisme et d'environnement)	7 346,40 €	7 342,70 € (0.10 €/hab - base INSEE 2019)	7 342,70 €
Cotisation Adeupa (Agence d'urbanisme de Brest Bretagne)	106 522,80 €	106 469,15 € (1,45 €/hab - base INSEE 2019)	106 469,15 €
Total cotisations et contributions :	183 635,70 €	183 229,90 €	183 229,90 €

Vincent LE MEAUX, Elisabeth PUILLANDRE vous a présenté l'ensemble de ces rapports et elle a bien insisté sur le premier rapport avec les 5 000 € complémentaire dans le cadre de l'habitat très dégradé. On voit aussi les subventions aux associations, aux établissements qui nous environnent. La conférence des Maires aura à traiter au mois de mai ou juin les demandes de participations à ces structures supra-communautaires parfois départementales parfois régionales et parfois à cheval sur plusieurs territoires. Il nous faut reprendre un peu de lisibilité pour un certain nombre de dossiers. Quand on parle de l'énergie, on a le SDE et ils sont prêts à venir nous présenter les enjeux lors d'une conférence des Maires. Il nous faudra regarder de plus près d'ADEUPa. L'ADEUPa intervient à l'agglomération sur des sujets stratégiques et aujourd'hui elle réfléchit à sa stratégie d'établissement et ils souhaitent que nous participions à leur réflexion. On aura à en discuter car les dotations ne sont pas des petits montants. Nous aurons sans doute besoin également d'évoquer les enjeux d'interconnexions de l'eau avec le SDAEP. Le SDAEP œuvre depuis 40 ou 50 ans sur le territoire costarmoricain et ça en fait la force costarmoricaine d'avoir des réseaux d'eau interconnectés. Aujourd'hui, il y a des débats sur la vente de l'eau d'un territoire à l'autre. Parfois il y a des discussions un peu plus âpres lorsqu'on pense que certains flux d'eau vont vers la métropole rennaise et on en a pas forcément la visibilité territoriale. Nous avons donc aussi besoin de découvrir ce qu'est le SDAEP. Et nous avons des sollicitations nouvelles comme ici la SEM-Breizh qui souhaite nous interroger sur une éventuelle adhésion. Je vous propose de prendre date pour une conférence des Maires afin de reprendre la lecture de tous ces organismes et pour lesquels les montants des subventions sont très importants sans oublier Anticipa afin de regarder sa pertinence sur notre territoire.

Fanny CHAPPE aujourd'hui se sont près de 350 000 bretons qui vivent en dessous le seuil de pauvreté soit 11 % de la population et nous sommes une des régions les plus en retard dans la production de logements sociaux et donc souligner ces délibérations qui sont dans un contexte plus que jamais utiles. Souligner également l'importance de la convention avec les Compagnons Bâisseurs de Bretagne et la cohérence avec la politique régionale puisque le plan de lutte contre la misère a été voté en session du Conseil régional le 07 avril avec un volet « lutte contre l'habitat indigne ». Tout cela a du sens et y'a une belle complémentarité.

Concernant le soutien au CAUE ou à l'ADEUPa ; c'est aussi une façon de souligner la nécessité d'accompagner les collectivités. Et je profite d'être en conseil communautaire pour dire la place que prend Guingamp-Paimpol Agglomération par la présence de Elisabeth Puillandre au « Club Décentralisation & Habitat » car il s'agit aussi d'une question de gouvernance et quand on est présent au Club au niveau régional ça en dit long sur la volonté de travailler en complémentarité et donc une belle dynamique sur la politique logement qui est en train de se mettre en place.

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX et de saluer la disponibilité d'Elisabeth Puillandre car elle est sur plusieurs champs avec ses deux collègues ; Guy Connan et Richard Vibert sur le transport et l'habitat mais il y a aussi l'urbanisme et la question stratégique urbaine. Nous avons devant nous le travail sur le SRADDET et la réunion inter-SCoT où elle participe avec Jean-Michel Geffroy le Président de Leff-Armor Communauté sur les futurs SCoT et les futures règles qui vont être transcrites dans le STRADDET. Nous aurons également un temps de travail en Conférence des Maires sur le sujet. Tout comme une conférence des Maires en juin pour un retour sur le PLUi.

Yannick ECHEVEST aujourd'hui, les agents des Maisons France Services sont interpellés concernant « MaPrimeRénov' » et il serait intéressant que notre territoire puisse avoir un technicien sur ce volet pour aide les gens à monter les dossiers car cela reste relativement compliqué.

Vincent LE MEAUX nous avons un opérateur, SOLIHA mais nous sentons la « maison de l'habitat » venir comme une nécessité. Cela fait écho à ce que disait Gilbert LE VAILLANT sur l'utilité d'une maison d'accueil à Guingamp. Quand on parle de tourisme, habitat, mobilité nous sommes interpellés directement et parfois rediriger dans un lieu bien identifié cela sera bien utile et ensuite le déployer sur d'autres secteurs comme Callac, Paimpol et Bégard (Petites Villes de Demain) et permettre à tout le monde de pouvoir s'y rendre sans avoir trop de kilomètres à faire. Réflexion à avoir sur la relation à l'usagers et cela fait partie de nos travaux à avoir dès aujourd'hui ; savoir ce qui est identifié à l'agglomération comme services communautaires servis directement à l'usager parce que souvent les choses se font dans les mairies.

Elisabeth PUILLANDRE la « maison de l'habitat » est un outil dont on a véritablement besoin. Une étude va être lancée dans les prochains jours avec un travail de diagnostic puis de construction avec une définition du besoin.

Philippe LE GOFF en complément de ce qui a pu être dit et rebondir sur les aides qui sont données par l'agglomération aux bailleurs sociaux dans leurs projets et confirmer tous les propos qui ont été dits sur l'importance de l'habitat en Bretagne, en Côtes d'Armor et en particulier sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération où nous avons une vraie question énergétique. Concernant l'habitat social, on en parle pas beaucoup mais il est temps de mettre réellement sur place publique, ce sont les fragilités auxquelles sont confrontés dorénavant les opérateurs d'habitats sociaux. J'interviens en tant que Président de Guingamp Habitat qui a toujours eu une histoire de la bonne gestion et va continuer à être dans ce profil. Là, où nous avons toujours été vigilants, on voit année après année, une dégradation, malgré les volontés de faire des économies, d'être toujours dans la dentelle et dans une lecture très fine, de nos comptes et de nos résultats. Pourquoi, tout simplement parce que l'environnement qui était celui auquel on devrait être confronté, c'est-à-dire qu'il y a quelques années a été mis en place la RLS (Réduction du Loyer de Solidarité). Cela devait être une démarche d'économie qui devait durer 3 ans. La réalité c'est que nous sommes bientôt dans la 5^{ème} année et c'est du temporaire qui devient définitif. Cela met beaucoup plus en danger tous ceux qui sont des opérateurs sociaux qui jouent le jeu car ce sont ceux qui ont des allocataires qui ont des allocations logements plus que d'autres. Aujourd'hui, il y a deux éléments de contexte qui sont marquants c'est l'augmentation significative des taux et lorsqu'on sait que globalement un logement était indexé par la Banque des Territoires à 1 % (c'était le taux du Livret A) on passe aujourd'hui à 3 %. Pour celui qui produit du logement social à 40 ans avec ce type de montage cela a des effets induits assez forts. Par ailleurs, sur la question de l'inflation du coût des matériaux, nous voyons bien que nous arrivons dans un étai qui devient très compliqué. Plus cher à produire, plus cher pour emprunter et toujours des réductions assez significatives sur les entrées que peuvent avoir notamment les opérateurs. Aujourd'hui, nous n'avons même plus la lisibilité sur la somme qui nous est captée au niveau de la RLS et nous sommes véritablement dans un flou artistique. Bien entendu, nous pouvons essayer de trouver d'autres stratégies, parce que tout le monde considère que produire du logement

Procès-verbal

social c'est essentiel car il y a des gros besoins, avec la possibilité de vendre une partie des biens. Certes c'est très bien, si vous avez des biens situés dans des zones très tendues. Mais quand vous savez que vous empruntez sur 40 ans globalement la vente doit arriver, pour commencer à être rentable, sur la 25^{ème} année avec un locataire qui quitte les lieux à ce moment-là et faut qu'on arrive à le vendre. Ça reste quand même un mirage. Et lorsque vous arrivez à vendre à 25 ans ce que vous ressortez comme apport c'est 60 000 € par rapport à ce qui vous reste à rembourser sur un bien. En fin de compte, aujourd'hui c'est pratiquement du 1 pour 1. C'est-à-dire, vous vendez et entre ce que vous allez apporter comme apport propre pour construire c'est compliqué. Aujourd'hui, l'ensemble des opérateurs sociaux sur le territoire vont être de plus en plus en grande difficultés pour répondre aux besoins de programmations. Ce matin dans Les Echos, le plan des réductions des dépenses du Gouvernement une des pistes les plus appréhendée est la réduction des politiques liées aux logements. Si tel est le cas j'espère qu'elle touchera beaucoup moins le logement social que d'autres politiques sur la question du logement.

A travers ces quelques mots, l'agglomération est au rendez-vous, mais à un moment donné nous allons arriver dans un modèle inextricable où comme à Guingamp Habitat avec un taux d'occupation à 98 % et plus de mobilité dans le parc et sans possibilité de vendre des biens, d'avoir une dégradation, on va essayer de continuer à tendre vers nos objectifs, mais on le fait sans avoir de perspective. On sait aujourd'hui qu'en France le modèle de l'habitat social est plutôt un modèle vertueux et qui permet de lutter contre cette inflation de l'immobilier et de répondre dans plein de région à des besoins qui sont de plus en plus prégnants. Je saisis cette délibération pour mettre en lumière des politiques aujourd'hui qui viennent sertir l'action des opérateurs sur les territoires en France.

Joseph BERNARD nous avons besoin du logement social sur l'ensemble du territoire mais est-ce que nous, petites communes qui avons besoin également de l'habitat, nous allons avoir des logements sociaux ?

Philippe LE GOFF quand on dit que les opérateurs vont avoir de plus en plus de mal à remplir les objectifs il est clair que ça touche l'ensemble du territoire et peut être encore davantage ceux qui ne rentrent pas dans l'éligibilité d'un contrat de revitalisation ou autre. Pour être très clair, si les opérateurs sociaux s'appauvrissent et ne peuvent plus produire ça va automatiquement impacter l'ensemble des collectivités. Ce ne sont pas des erreurs de gestion c'est que le modèle qui était cohérent et lisible et sur lequel on s'est appuyé depuis des années devient de plus en plus fragilisé par des coupes et qui va mettre à mal l'accès au logement pour tous mais également l'intervention sur des territoires d'opérateurs qui étaient souvent les seuls à accepter d'intervenir dans des petites collectivités parce qu'ils étaient tournés vers le bien public et pas forcément sur des logiques d'opportunité.

Vincent LE MEAUX la situation n'est pas réjouissante sur le logement social on part comme le disait tout à l'heure Fanny Chappé sur une situation factuelle plutôt dégradée en Bretagne et singulièrement sur nos territoires et Joseph Bernard appuie là où ça fait mal car aujourd'hui les dynamiques de logements sociales se font difficiles à faire jour. Elisabeth Puillandre qui suit les dossiers nous explique parfois les méandres pour arriver à un plan de financement qui permettent l'équilibre des opérations. Nous sommes sur un dispositif d'intérêt public, sur une notion d'intérêt général, ce que l'on doit à nos populations c'est-à-dire pouvoir les loger et c'est une préoccupation des maires de nos territoires et aujourd'hui la situation est compliquée. Y'a pas pire politique publique en terme de compréhension des procédures pour parvenir à promouvoir ce droit au logement. En plus la loi a exalté ce droit au logement en le rendant opposable. On ne peut pas laisser des populations sans abris ni dans des habitats indignes ou insalubres. Aujourd'hui c'est compliqué pour rénover ou restaurer et j'entends les préoccupations de Philippe Le Goff dans le financement. La Région Bretagne est en point sur le sujet on voit que le Département est en train d'annoncer une enveloppe pour son opérateur historique « Terres d'Armor Habitat » est-ce que cela va s'appliquer aussi sur les autres opérateurs qui interviennent sur le territoire costarmoricaïn ? En tous les cas, nous aurons besoin de prendre notre

Procès-verbal

part et doublement au titre de l'urbanisme car on s'est aussi un peu compliqué la vie en évitant les constructions nouvelles, en limitant les zones d'artificialisation, en faisant en sorte que les secteurs à urbaniser diminuent et d'une certaine manière nous sommes dans des enjeux financiers qui ne sont pas les mêmes. Avec le nouveau PLUi qui va s'appliquer de façon assez duplicable un peu partout en France, parce que ces Plans Locaux d'Urbanisme qui vont être réfléchis dans les années à venir c'est simplement la duplication de ce que nous avons vécu et ce que nous dit la loi climat et résilience, les principes du STRADDET, ... on va avoir de plus en plus la nécessité de reconverter des habitats qui sont vieux et qui devront être restaurés ou déconstruits. Ça va coûter cher et il faudra que l'Etat soit au rendez-vous et pas simplement la Région Bretagne, le Département des Côtes d'Armor, l'agglomération ou les communes. Il va falloir faire en sorte qu'une nouvelle solidarité s'exerce pour permettre aux populations qui vont choisir nos territoires, ruraux, littoraux ou urbains, de trouver les moyens de les accueillir dans des habitats dignes. Nous allons ré-ouvrir la révision du Plan Local de l'Habitat et il va nous falloir se poser des questions sur ces actions qui vont nous permettre de mieux loger ceux qui habitent nos territoires et aussi d'accueillir de nouvelles populations. Il nous faudra travailler en très grande collaboration avec les autres acteurs, Département, Région, Etat. Je ne trouverai pas ça juste que le Département réserve sa dotation nouvelle qu'à Terres d'Armor Habitat, il faudra que les autres opérateurs puissent bénéficier de cette enveloppe. Il s'agit d'une action d'intérêt public ; donner un toit à tout le monde. Ce sont des principes, des services universels essentiels que notre République doit octroyer à chacun et chacune de nos concitoyen-nes. Le PLH va être le moment de poser la question car je sens que certaines communes vont baisser les bras ; pas de lotissements c'est trop compliqué, le ZAN n'en parlons pas, pas de politique de réhabilitation non plus car trop obscur d'aller demander un financement, ... Il va donc falloir motiver les maires de France qui sont confrontés à ce problème de l'habitat. On espère que le PLH va nous donner de nouveaux moyens.

Ne prenant pas part au vote :

CLUB DECENTRALISATION & HABITAT
CLUB DEPS'HABITAT
ADEUPa

PUILLANDRE Elisabeth et CHAPPE Fanny
CHAPPE Fanny
PUILLANDRE Elisabeth, LE GAOUYAT Samuel et
VIBERT Richard

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité des votants décide :

- De se prononcer favorablement sur les demandes de subventions, cotisations et contributions ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondants.

DEL2023-04-088

MOBILITES
BIEN VIVRE PARTOUT EN BRETAGNE 2022
PROJET DE PLAN VÉLO COMMUNAUTAIRE

Guingamp-Paimpol Agglomération a inscrit l'excellence environnementale au cœur de son projet de territoire, une excellence environnementale qui doit s'inscrire dans un développement équilibré et solidaire de son territoire. Elle a également élaboré son Plan Climat Energie Territorial qui a identifié le secteur de la mobilité comme étant un des grands enjeux pour le territoire. C'est dans ce cadre stratégique que l'Agglomération a engagé l'élaboration de son Plan vélo communautaire, document de planification du développement des mobilités actives sur son territoire pour les prochaines années. Pour élaborer ce plan Vélo, elle a souhaité se faire accompagner par un bureau d'études spécialisé, tant sur la méthodologie et la conduite du projet que sur la réalisation des études de terrain.

Procès-verbal

Le projet a été sélectionné par la région Bretagne au titre du dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne (campagne 2022) et il s'agit désormais de déposer une demande de subvention.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses (en HT)		Recettes (préciser si obtenues, sollicitées)	
Poste	Montant (€)	Financeur	Montant (€)
Etudes	47 895	ADEME (AVELO2)	14 369
		Région BVPB 2022	23 948
		Autofinancement	9 579
Total	47 895	Total	47 895

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider le projet, son plan de financement et son calendrier, tel que présenté ci-dessus ;
- De demander à bénéficier des aides au titre de Bien Vivre Partout en Bretagne de la Région Bretagne, campagne 2022, et de tout autre financement éligible ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, Guingamp-Paimpol Agglomération s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles d'attribution des fonds sollicités ;
- De déléguer au Président le soin de mener toutes les démarches nécessaires pour le lancement de cette opération ;

DEL2023-04-089

PETITE ENFANCE

MODALITÉS DE CALCUL ET DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION DU CIAS DE LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ AU FONCTIONNEMENT DE LA CRÈCHE TI POUPIGOU BÉGARD

Avant la création de l'agglomération, l'ex Communauté de Communes du Pays de Bégard et l'ex Centre Trégor avaient passé un accord, permettant aux habitants du secteur, aujourd'hui rattaché à Lannion-Trégor Communauté, de bénéficier des services de la crèche Ti Poupigou située sur la commune de Bégard. Une convention précisant les modalités de financement avait été signée entre les 2 EPCI.

En 2017, puis en 2019 de nouvelles conventions avaient été signées, fixant les modalités de calcul et de versement de la participation du CIAS de Lannion-Trégor Communauté, au fonctionnement du multi accueil Ti Poupigou, géré par Guingamp-Paimpol Agglomération.

Aujourd'hui, il est proposé de reprendre les mêmes règles de calcul, mais de simplifier les modalités de versement, qui seront spécifiées dans une nouvelle convention liant les deux établissements.

Les modalités sont les suivantes :

Une participation annuelle est versée par le CIAS de Lannion-Trégor Communauté à Guingamp-Paimpol Agglomération, selon le calcul suivant :

- Participation pour l'année N = nb d'heures facturées * tarif de l'année N.

Procès-verbal

Le tarif est actualisé avec les données réelles de l'année N au moment du versement du solde de la participation en année N+1.

Par ailleurs, en cas de modifications futures des dispositions légales ou réglementaires, relatives à l'accueil des enfants dans la structure entraînant une augmentation importante des dépenses de fonctionnement, le coût de la prestation, tel que défini, pourra être renégocié sans que cela ne remette en cause les dispositions de la présente convention.

Le versement de la participation sera effectué comme suit :

Au plus tard 30 jours après la notification de la facture adressée par Guingamp-Paimpol Agglomération :

- ✓ Un acompte forfaitaire de 50 % des heures facturées en année N-1 aux familles du secteur de Lannion-Trégor Communauté sera versé en avril de l'année N,
- ✓ Le versement du solde sera effectué en novembre de l'année N+1, il sera calculé au vu de l'état de fréquentation N-1

De plus, Guingamp-Paimpol Agglomération en sa qualité de gestionnaire de la structure, percevra l'intégralité du Bonus Territoire accordé par la Caisse d'Allocations Familiales. Elle transmettra dès sa réception, un décompte précisant le montant de la quote-part revenant au CIAS de Lannion-Trégor Communauté. Le CIAS de Lannion-Trégor Communauté émettra alors un titre de recette correspondant à l'encontre de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver les modalités financières ci-dessus fixant la participation du CIAS de Lannion-Trégor Communauté à la crèche Ti Poupigou, à compter du 1^{er} janvier 2023 ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention pour une durée d'un an, reconductible sur une période de trois ans maximum entre Guingamp-Paimpol Agglomération et le CIAS de Lannion-Trégor Communauté ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout avenant à la convention.

DEL2023-04-090

TOURISME, SPORT

SOUTIEN AU PROJET DE VALORISATION HALIEUTIQUE DE L'ÉTANG DE LA VERTE VALLÉE SUR LA COMMUNE DE CALLAC

La commune de Callac œuvre depuis quelques années à la valorisation de l'étang de la Verte Vallée. La commune a, dans un premier temps, mené une opération piscicole et environnementale permettant d'enrichir la biodiversité du site en particulier le nombre et les variétés de poissons vivant dans l'étang.

Cette opération, menée en partenariat étroit avec la Fédération Départementale de Pêche et les services de Guingamp-Paimpol Agglomération, a été soutenue par l'agglomération dans le cadre de son fonds de concours.

Une seconde opération menée en parallèle et toujours avec ce même partenariat consiste en la valorisation halieutique de l'étang. En effet, le site de la Verte Vallée est stratégique pour la commune en termes d'offre d'activités de loisirs et de balade. Poumon vert en plein cœur de ville, il permet aux habitants comme aux visiteurs de se promener dans un cadre champêtre remarquable mais aussi de pratiquer des activités de loisirs telle que la pêche à la ligne.

Procès-verbal

Pour ce faire la commune a implanté des pontons tout autour de l'étang, un poste spécifique à la pêche à la carpe, des panneaux d'information à destination des pêcheurs mais aussi des équipements pour l'accueil de tous (bancs, espaces de pique-nique). A souligner également, le souci de la commune de rendre le site accessible aux personnes à mobilité réduite et aux poussettes grâce l'aménagement d'un cheminement suffisamment large et dénué d'obstacle et au choix d'équipements adaptés.

Les dépenses relatives à cette seconde étape du projet s'élèvent à 44 210 € HT -les prises en charges sont détaillées selon le plan de financement ci-dessous :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT
Pontons et poste de pêche	29 725,00 €	Mairie de Callac	9 937,62 €
Rénovation pontons	1 715,00 €	Guingamp-Paimpol Agglomération	5 000,00 €
Espaces pique-nique	6 490,00 €	Fédération départementale de	9 855,95 €
Espaces repos bancs	3 000,00 €	pêche	
Création panneaux infos et flyers	1 480,00 €	Département	7 885,00 €
Temps conception, suivi, bilan (Fédération pêche)	1 800,00 €	Région via la Destination touristique Cœur de Bretagne	11 531,43 €
TOTAL	44 210,00 €		44 210,00 €

Cette opération est en adéquation avec le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération qui souhaite renforcer le tourisme vert. De plus, elle s'inscrit totalement dans le schéma touristique qui vise un développement harmonieux et durable sur l'ensemble de l'agglomération notamment grâce à la pratique des sports nature.

Guingamp-Paimpol Agglomération soutient donc ce projet compte tenu de sa qualité, du partenariat étroit avec le service tourisme- sport de l'agglomération dans son élaboration et de son adéquation avec la stratégie touristique du territoire.

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 14 novembre 2017 qui acte les orientations stratégiques du schéma de développement touristique notamment en termes de sport et de loisirs de pleine nature ;

Vu la délibération du 27 août 2019 qui formalise le projet de territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération dans lequel est inscrite la volonté de développer le tourisme vert (ambition n°2 « Rendre l'agglomération accueillante et innovante pour bien y vivre », objectif « Renforcer la vocation et la dynamique touristique du territoire »)

Considérant l'intérêt touristique de l'opération pour le développement du tourisme vert et des activités de loisirs de pleine nature - opération détaillée dans rapport de présentation du projet ci-annexé ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- **D'autoriser le versement effectif de cette subvention d'équipement au profit de la commune de Callac.**

DEL2023-04-091

TOURISME, SPORT
REGLEMENT INTÉRIEUR DU COMPLEXE PIERRE-YVON TRÉMEL GUINGAMP
AVENANT N°1

Le complexe Pierre-Yvon Trémel est la propriété de Guingamp-Paimpol Agglomération ; sa gestion est confiée à la ville de Guingamp. Le complexe est ouvert toute l'année, à l'exception de jours fériés ou

Procès-verbal

de période d'entretien technique ou de nettoyage.

Il accueille un public composé d'associations et clubs sportifs, des scolaires et des groupes constitués à caractère sportif. Ainsi chaque année plus de 5 600 heures d'activités sportives sont générées au sein de l'équipement.

Dans l'intérêt du bon ordre, de l'hygiène et de la sécurité publique, l'équipement est soumis actuellement au règlement intérieur validé par Guingamp Communauté par arrêté du 13 décembre 2012.

Ce nouveau règlement a pour objet de :

- De remplacer les termes « Guingamp Communauté » par « Guingamp-Paimpol Agglomération »,
- De supprimer la mention « Commission Sport et Transport »,
- De redéfinir les modalités d'accès aux installations,

Le règlement intérieur actuel précise, dans l'article 5 du chapitre 1, que les installations sont mises à disposition de 8h30 à 12h et de 13h30 à 23h. Au vu des plannings d'utilisation actuels, il est proposé de modifier les créneaux horaires :

« Les installations seront mises à disposition de 8h00 à 23h précises (fin d'activité) du lundi au vendredi soir. »

Le règlement intérieur actuel précise que l'attribution des créneaux (Article 2 - chapitre 2) et la gestion des badges sont gérées par Guingamp Communauté (Article 5 - chapitre 1). Il est proposé de modifier par les éléments suivants :

« L'Espace sportif Pierre-Yvon TREMEL dispose d'un contrôle d'accès piloté par badge.

Chaque créneau horaire attribué sur cet équipement libère un droit d'accès au responsable de l'association/club ou de l'établissement scolaire bénéficiaire via le badge qui lui aura été remis par les services de Guingamp-Paimpol Agglomération. »

« Le calendrier d'utilisation de l'espace sportif Pierre-Yvon TREMEL sera établi, chaque année à l'initiative de Guingamp-Paimpol Agglomération et la ville de Guingamp, gestionnaire. »

- De redéfinir les modalités d'affichage au sein du complexe.
Le règlement intérieur actuel précise, dans l'article 5 du chapitre 3, que la publicité est interdite dans l'enceinte sportive. Afin d'apporter de la lisibilité aux sponsors des clubs/associations, il est proposé d'intégrer les éléments suivants :
« La publicité permanente est autorisée dans l'enceinte sportive. Il convient de demander l'autorisation par écrit à Guingamp-Paimpol Agglomération. Les annonceurs auront un droit de visibilité de 3 ans, renouvelable 1 fois, conditionné à l'accord préalable de Guingamp-Paimpol Agglomération. La demande devra être faite 6 mois avant la fin des 3 ans. » « Les supports utilisés pour cette publicité devront être préalablement validés par la collectivité. »

Vu l'arrêté du 13 décembre 2012 ;

Vu le règlement intérieur du complexe sportif du 13 décembre 2012 ;

Considérant que ce règlement intérieur est caduc depuis le 1^{er} janvier 2017, il convient de l'actualiser et d'en revisiter le contenu ;

Considérant la nécessité de l'actualiser et d'en optimiser le contenu ;

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider l'avenant n°1 la mise à jour du règlement intérieur du complexe Pierre-Yvon Trémel ;

Procès-verbal

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à l'exécution de cet avenant.

DEL2023-04-092

TOURISME, SPORT

DESTINATION TOURISTIQUE CŒUR DE BRETAGNE KALON-BREIZH

PLAN D' ACTIONS ET COTISATIONS 2023

Lors des derniers comités de pilotage, le projet de plan d'actions et le budget 2023 de la Destination Touristique Cœur de Bretagne - Kalon Breizh qui couvre le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, a été validé.

Comme chaque année, il est demandé aux EPCI constitutifs des Destinations Touristiques de verser une cotisation annuelle en fonction d'une clé de répartition validée par chaque partenaire.

De plus, les nouveaux contrats de développement touristique entre la Région et les Destinations Touristiques de Bretagne pour la période 2023-2025 sont en cours de construction. Ces contrats permettent de cadrer l'action et l'accompagnement financier de la Région au travers du prisme des Destinations.

Le plan d'actions et le budget indiqués ci-dessous se réfèrent aux stratégies intégrées de la destination ainsi qu'aux nouveaux projets qui émanent des ateliers de travail mis en place pour élaborer les nouveaux contrats de développement touristique entre la Région et les Destinations touristiques bretonnes.

Les documents référents sont annexés à cette présente délibération.

Plan d'actions projeté pour 2023

Axe stratégique 1 : Destination cœur de Bretagne : partir à la rencontre d'une Bretagne insoupçonnée	
<i>Accompagnement sites d'exception et projet Tourisme Social et Solidaire</i>	Ingénierie
Axe stratégique 2 : Favoriser l'itinérance comme mode de découverte	
<i>Création de pôles de services le long des itinéraires / boucles vélos</i>	6720 €
<i>Schéma d'aires d'accueil des camping-caristes</i>	
<i>Développement du Trail</i>	2000 €
Axe stratégique 3 : Culture & patrimoine	
<i>Développer et structurer une offre touristique autour de l'archéologie</i>	1 380 €
Axe stratégique 4 : Promouvoir et commercialiser une Bretagne insoupçonnée	
<i>Diverses actions de communication, Formations, stagiaire communication, salon, carte touristique</i>	29 900€
TOTAL ACTIONS	40 000€

Budget prévisionnels 2023

Dépenses		Recettes	
Actions	40 000 €	Région	67 786 €
Charges de personnel	101 433 €*	EPCI	73 647 €
			dont 6 329 € pour GPA

Procès-verbal

Total	141 433 €	Total	141 433 €

*passage à 2 ETP

La participation financière de Guingamp-Paimpol Agglomération concernant les actions listées supra seront de 6 329 € pour la destination Cœur de Bretagne-Kalon Breizh.

Le Conseil d'agglomération est invité à valider le projet de plan d'actions ainsi que les cotisations en faveur de la destination Cœur de Bretagne-Kalon Breizh pour l'année 2023.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver le plan d'actions projetés pour 2023 ainsi que le budget prévisionnel qui s'en réfèrent.
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette affaire.

DEL2023-04-093

TOURISME, SPORT

DESTINATION TOURISTIQUE BAIE DE SAINT-BRIEUC PAIMPOL LES CAPS

PLAN D'ACTIONS ET COTISATIONS 2023

Lors des derniers comités de pilotage, le projet de plan d'actions et le budget 2023 de la Destination Touristique Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps qui couvre le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, a été validé.

Comme chaque année, il est demandé aux EPCI constitutifs des Destinations Touristiques de verser une cotisation annuelle en fonction d'une clé de répartition validée par chaque partenaire.

De plus, les nouveaux contrats de développement touristique entre la Région et les Destinations Touristiques de Bretagne pour la période 2023-2025 sont en cours de construction. Ces contrats permettent de cadrer l'action et l'accompagnement financier de la Région au travers du prisme des Destinations.

Le plan d'actions et le budget indiqués ci-dessous se réfèrent aux stratégies intégrées de la destination ainsi qu'aux nouveaux projets qui émanent des ateliers de travail mis en place pour élaborer les nouveaux contrats de développement touristique entre la Région et les Destinations touristiques bretonnes.

Les documents référents sont annexés à cette présente délibération.

Plan d'actions projeté pour 2023

Axe stratégique 1 : Donner à la 5^{ème} Baie du monde la place qu'elle mérite en la faisant découvrir autrement	
<i>Accueil phygital (création d'un outil numérique de séjour en temps réel pour compléter l'accueil dans les Offices de Tourisme)</i>	40 412 €
<i>Expérience univers maritime (renforcement du réseau des acteurs autour de la thématique via l'espace mer, création d'un guide spécifique)</i>	3 500 €
Axe stratégique 2 : Devenir la première Destination gourmande de Bretagne	
<i>Valorisation de la coquille Saint-Jacques</i>	13 100 €
Axe stratégique 3 : Dévoiler les pépites de l'Armor et de l'Argoat en mode slow tourisme	
<i>Pratique itinérance décarbonée (carte de Destination)</i>	1 800 €

Procès-verbal

Ludification du patrimoine (poursuite création jeux de pistes et soutien Mystère Abgrall)	16 400€
Axe stratégique 4 : Appui transversal aux missions des Offices de tourisme	
Cf. accueil phygital	
TOTAL ACTIONS	91 412 €

Budget prévisionnels 2023

Dépenses		Recettes	
Actions	91 412 €	Région	71 152 €
Charges de personnel	110 400 €	EPCI	
		Reliquat 2022	87 343 €
		Cotisation 2023	43 317 €
			dont 16 996 € pour GPA
Total	201 812 €	Total	201 812 €

La participation financière de Guingamp-Paimpol Agglomération concernant les actions listées supra seront de 16 996 € pour la destination Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps.

Le Conseil d'agglomération est invité à valider le projet de plan d'actions ainsi que les cotisations en faveur de la destination Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps pour l'année 2023.

Josette Connan pour contextualiser le schéma de développement touristique de notre agglomération trouve une déclinaison opérationnelle selon deux approches. Une approche thématique, c'est la feuille de route qui est en cours de rédaction et une approche territoriale et c'est ce qu'on appelle les destinations touristiques de Bretagne. Notre territoire de par sa configuration géographique repose sur deux destinations (Cœur de Bretagne et Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps).

Qu'est-ce qu'une destination touristique ? Sur la Bretagne, il y a 10 destinations touristiques qui sont des territoires de projets mais également une maille de références de développement touristiques en Bretagne. Elles correspondent aux bassins de vie, de fréquentation des clientèles touristiques. Les touristes s'affranchissent des limites administratives et il faut pour replacer le visiteur au cœur du processus du développement ces destinations ont été dessinées.

Pour vous donner les grands axes et les plans d'actions Kalon-Breizh cœur de Bretagne :

- L'axe stratégique le plus important est « partir à la rencontre d'une Bretagne insoupçonnée »
- « Favoriser l'itinérance comme mode de découverte » ; création de pôle de services, schéma d'aires d'accueil des camping-caristes, développement du trail
- « Culture et patrimoine » ; développer et structurer une offre touristique autour de l'archéologie
- « Promouvoir et commercialiser une Bretagne insoupçonnée »

Les grands axes et les plans d'actions Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps :

- Donner à la 5^{ème} baie du monde la place qu'elle mérite en la faisant découvrir autrement ; accueil phygital avec la création d'un outil numérique de séjour qui sera mis en test cet été
- Devenir la 1^{ère} destination gourmande de Bretagne
- Dévoiler les pépites de l'Armor et de l'Argoat en mode slow tourisme

Procès-verbal

- Appui transversal aux missions des Offices de tourisme

Les cotisations sont calculées en fonction du nombre de communes réparties sur chaque destination. Pour la destination Cœur de Bretagne la cotisation est de 6 329 € et pour Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps de 16 996 €.

Fanny CHAPPE une remarque qui ne surprendra pas **Josette Connan**, il a été évoqué l'approche territoriale de ces destinations et leurs pertinences. Nous avons une réelle approche territoriale avec une porte d'entrée qui est Bréhat qui ne fait pas partie de l'agglomération mais il est vrai qu'on se retrouve avec cette problématique et qui se décline sur des problématiques plus touristiques mais également de mobilités. Très régulièrement nous sommes confrontés à cette approche territoriale qui manque de pertinence du fait que Bréhat ne soit pas dans l'agglomération et cela est dommage car les destinations font un travail remarquable.

Josette CONNAN, l'île de Bréhat fait partie de la destination Baie de Saint-Brieuc Paimpol Les Caps.

Vincent LE MEAUX la réflexion est importante. **Jean-Michel Geffroy** à Leff-Armor communauté soulignait également cette nécessité de pouvoir discuter avec Bréhat puisque nous sommes les vecteurs, les canaux qui vont vers Bréhat et beaucoup de nos infrastructures et de nos politiques d'attractions, d'attractivités passent sur notre territoire et Ploubazlanec étant l'exutoire avec les équipements d'importances régional, départemental et local qui ne sont pas forcément valorisés dans nos stratégies de développement.

Le Maire de Bréhat souhaite un échange avec notre agglomération et Leff-Armor Communauté avec une volonté de regarder d'un peu plus près ce qui peut être fait en terme d'équipement et d'investissement.

Aujourd'hui, nous avons un fort enjeu qui se dégage jusqu'à « Les Caps », Erquy est la limite de cette destination. Le Centre Bretagne était également favorable pour une mise en adéquation des enjeux du secteur littoral avec les enjeux centre bretons qui sont aussi très appréciés des néo-touristes qui arrivent. Il y a une forte dynamique qui se crée.

Rémy GUILLOU lors des échanges avec le maire de Bréhat il faudra parler de l'eau potable qu'on leur fournit.

Vincent LE MEAUX oui c'est un sujet que nous devons traiter car les canalisations sont très anciennes, entre 50 et 60 ans et il nous faudra remettre les conventions à jour.

Ploubazlanec et Paimpol ont un enjeu de circulation et de congestion routière et bien en amont. **Jean-Michel Geffroy**, Président de Leff-Armor communauté indiquait que sur Lanvollon 60 000 personnes d'arrêtent à l'office du tourisme Falaises d'Armor sur la zone de Poniô à Lanvollon et la principale préoccupation est d'informer sur Bréhat. Nous avons un enjeu de bonne information touristique à partir de Lanvollon. La seconde porte d'entrée de Bréhat c'est Guingamp avec notamment la LGV. Sujet donc à travailler en terme d'équipements publics. Le maire de Bréhat a indiqué vouloir limiter l'accès à l'île avec un quota et il faudra gérer cette population qui ne pourra se rendre sur l'île connue nationalement.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- D'approuver le plan d'actions projeté pour 2023 ainsi que le budget prévisionnel qui s'en réfèrent ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer toute pièce afférente à cette affaire.

Procès-verbal

DEL2023-04-094

CULTURE
SUBVENTIONS 2023

En 2018, l'agglomération prend la compétence culturelle en précisant les 4 orientations suivantes :

- Participation à la valorisation de l'identité et de la langue régionales,
- Soutenir l'enseignement musical et les dispositifs d'éducation artistique et culturelle
- Accompagner les actions culturelles en faveur de l'enfance et de la jeunesse mais aussi en direction des familles du territoire
- Soutenir les manifestations culturelles participant à l'identification et à la mise en complémentarité du territoire

En 2019, la culture s'inscrit dans l'axe 4 du Projet de Territoire : offrir un service équitable et de qualité à l'ensemble des habitants du territoire - développer les cultures (faire rayonner la culture sur tout le territoire ; rendre la culture accessible à tous).

Le Conseil d'Agglomération précise le 3 mars 2020 (DEL20200208) les orientations principales en matière de politique culturelle :

1. Le développement de l'Education Artistique et Culturelle (EAC) tout au long de la vie
2. La construction d'une communauté d'acteurs
3. Le soutien au patrimoine immatériel.

En 2022, la culture est identifiée comme l'une des trois forces du territoire par l'étude Nouvelles Dynamiques Territoriales.

Dans ce cadre, il est proposé de continuer à apporter un soutien financier au fonctionnement des acteurs associatifs agissant dans le domaine culturel, présentant un intérêt communautaire, avec une vigilance particulière vis-à-vis des acteurs porteurs de l'EAC, de l'enseignement artistique, et des enjeux de diversité, à la fois géographique, culturelle, et de mixité des publics.

Organisme	Attribué 2022	Demandé 2023	Propositions 2023
Ecole de Musique des 3 Rivières	40 000,00 €	45 881,00 €	40 000,00 €
GWINZEGAL	20 000,00 €	28 620,00 €	20 000,00 €
Orchestre d'Harmonie du Pays de Guingamp (OHPG)	1 000,00 €	2 000,00 €	1 000,00 €
Grégoire & Co - Le Lieu		8 000,00 €	2 000,00 €
Melrose (au titre de l'action EAC)		3 000 €	2 000,00 €
HERBORESENCE	5 000,00 €	8 000,00 €	5 000,00 €
Abbaye de Koad Malouen	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Le Sonart		1 800,00€	1 000,00 €
L'IMAGE QUI PARLE	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
Association de Gestion et de Restauration de l'Abbaye de Beauport (AGRAB)	70 000,00 €	70 000,00 €	70 000,00 €
Les 3 coups		3 600,00 €	3 600,00 €
La Presqu'île à tue-tête		5 000,00 €	1 000,00 €
LA FOURMI-E	4 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
CULTURE ZATOUS	2 800,00 €	10 000,00 €	4 000,00 €
TI AR VRO GWENGAMP	5 000,00 €	7 000,00 €	6 000,00 €

Procès-verbal

Radio Kreiz Breizh (RKB)	5 000,00 €	7 500,00 €	4 500,00 €
Office Public de la Langue Bretonne (OPLB)	5 000,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
TOTAL	166 300,00 €	219 401,00 €	173 100,00 €

Les variations apportées aux montants ou aux dossiers soutenus au titre de la culture se justifient par la volonté politique de consolider l'Education Artistique et Culturelle sur le territoire, ainsi que l'enseignement artistique, dans un souci de vigilance quant à l'équité territoriale et à l'accompagnement des acteurs.

Vu la délibération DEL2020-02-08 du Conseil d'Agglomération du 3 mars 2020 approuvant la mise en place d'une politique culturelle au niveau de l'agglomération,

NE PRENANT PAS PART AU VOTE :

AGRAB CONNAN Josette, DOYEN Virginie, KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe,
PARROT Marie-Christine, GOUAULT Jacky et SIMON Yvon
TI AR VRO GWENGAMP KERHERVE Guy

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité des votants décide :

- De se prononcer sur l'attribution des subventions listées ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à mettre au point et à signer les conventions d'objectifs et de moyens correspondantes.

DEL2023-04-095

CULTURE

ECOLE DE MUSIQUE : FERMETURE ESTIVALE

L'école de musique communautaire, déployée sur les communes de Guingamp et Paimpol, fonctionne en année scolaire et dispense les cours d'enseignement musical de septembre à juin.

L'activité des 455 élèves et 23 professeurs, dont deux qui interviennent dans environ 20 écoles du territoire chaque année, est coordonnée par le travail de la responsable et de l'assistante administrative à mi-temps.

Le calendrier est rythmé par de fortes périodes d'activités qui se succèdent :

- Fin août-octobre : finalisation des inscriptions, lancement des cours, plannings, régie et encaissements, coordination des interventions en milieu scolaire ;
- Novembre-décembre : préparation du concert de Noël et du calendrier des animations de l'école sur le second semestre ;
- Janvier-février : finalisation des animations, entretiens et suivi formations, suivi facturation. Préparation de la communication pour la rentrée N+1 ;
- Mars-juin : déploiement des animations, lancement de la communication rentrée N+1, organisation des préinscriptions et gestion de celles-ci, finalisation facturation. Préparation de la rentrée.

La vigilance quotidienne quant à la tenue du service et à la bonne information des usagers (déplacements de cours, recrutements d'enseignants, remplacements, etc.) ainsi que toutes les

Procès-verbal

questions inhérentes à la gestion d'un équipement impactent également le temps de travail de l'équipe administrative.

Intégrée au service culture, la responsable est par ailleurs chargée de finaliser le projet d'établissement de l'école, et de réaliser en 2023 le diagnostic de l'enseignement musical sur le territoire, afin de permettre de mener une réflexion politique sur le sujet.

L'ensemble de l'activité quotidienne, ainsi que les projets de fonds à mener font que l'équipe administrative d'1.5 ETP est en tension sur l'ensemble de l'année.

Proposition

Afin d'optimiser le temps de travail de l'équipe administrative et d'anticiper les périodes de forte activité tout au long de l'année, le service a identifié l'opportunité d'une **fermeture annuelle de l'école du 15 juillet au 15 août**.

Impact sur le public : les usagers n'auront pas la possibilité de joindre l'équipe pendant cette période.

- Anticiper en gestion : les fiches de préinscription étant à rendre début juillet, les inscriptions démarrant début septembre, l'impact à ce titre sera minime.
- Anticiper en communication : les supports d'informations préciseront les périodes de préinscription (15 mai-15 juin) et d'inscription début septembre. Il sera mentionné sur les supports que la fermeture estivale permettra au service de préparer la rentrée, afin de garantir l'image de continuité de service public.

Impact sur l'équipe : cette période estivale, dégagée du lien aux usagers, permettra de ménager le temps de travail.

- Pose de congés privilégiée sur cette période de faible activité vis-à-vis des usagers, afin d'avoir une équipe au complet sur les temps plus denses.
- Travail de fond facilité (diagnostic, projet d'établissement, clôture de l'année passée et préparation de la rentrée, etc.)

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- La fermeture annuelle de l'école de musique communautaire sur les sites de Guingamp et de Paimpol à compter du 15 juillet et jusqu'au 15 août.

DEL2023-04-096

CULTURE

MILMARIN TARIFS BOUTIQUE

Centre de découverte maritime situé à Ploubazlanec, Milmarin comprend deux espaces d'exposition (le Musée Mémoire d'Islande et l'exposition interactive L'Appel du Large), un fond documentaire consacré à la marine marchande et une boutique spécialisée sur la thématique maritime et patrimoniale. Le centre est aussi relais d'informations touristiques, ambassadeur de l'OIT. Tout au long de l'année, de nombreuses animations sont proposées aux visiteurs : ateliers, visites guidées, balades commentées. Les groupes sont également accueillis.

1. Tarifs d'entrée pour les visiteurs individuels

Il est rappelé les délibérations n°2016/197, D2017-12-18 B, D20180914, D20190517, DEL20190812, DEL20190913 et DEL202112-268 fixant les tarifs suivants, incluant la ventilation entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'association Plaeraneg Gwechall gestionnaire du musée Mémoire d'Islande :

	Tarif	dont part	dont part
--	-------	-----------	-----------

Procès-verbal

		GPA	Asso PG	
INDIVIDUELS	Visite de Milmarin en entier « Pass »			
	Plein tarif	5.80€	3.30€	2.50€
	Tarif réduit	3.20€	3.20€	
	Abonné, partenariat camping du Donant	4.00€	2.30€	1.70€
	Séjour OIT, CE, Toutéla	5.20€	3.00€	2.20€
	Famille	16.00€	9.00€	7.00€
	0-5 ans	0.00€		
	Visite de L'Appel du large seul			
	Plein tarif	4.00€	4.00€	
	Tarif réduit	3.20€	3.20€	
	Abonné	2.80€	2.80€	
	Séjour OIT, CE, Toutéla	3.60€	3.60€	
	0-5 ans	0.00€		
	Visite de Mémoire d'Islande seul			
	Plein tarif	2.50€		2.50€
	Abonné	1.20€		1.20€
	Séjour OIT, CE, Toutéla	2.25€		2.25€
	Gratuité 0-11 ans	0.00€		

Tarif réduit : 6-11 ans, étudiants, demandeurs d'emploi, enseignants, personnes en situation de handicap.

Depuis 2019, Milmarin participe à la **Journée des loisirs en Bretagne**. Organisée au printemps, celle-ci permet de mettre un coup de projecteur sur les sites de loisirs de la région, et de lancer la saison touristique estivale.

En 2022, il a été proposé de coordonner une action tarifaire à l'échelle régionale à l'occasion de cette journée : **1 entrée achetée = 1 entrée à -50%**. Il revient aux structures participantes de définir les modalités précises.

Milmarin disposant d'un tarif réduit, d'un tarif abonné et d'un pass famille, il est proposé de faire bénéficier de cet événement ceux qui ne rentrent pas dans ces catégories :

1 entrée plein tarif acheté (5.80€) = 1 entrée à -50% (2.90€)

Ce nouveau tarif « événementiel » pourra être mobilisé dans le futur pour un autre événement spécifique ou d'envergure engageant l'équipement à cette réduction.

Ventilation entre Guingamp-Paimpol Agglomération et l'association Plaeraneg Gwechall gestionnaire du musée Mémoire d'Islande pour ce tarif exceptionnel :

	Tarif	dont part GPA	dont part Asso PG
INDIVIDUELS	Tarif à -50%		
	2.90€	1.65€	1.25€

Ce tarif est porté en avenant de la convention de vente pour tiers avec l'association.

a) Modification du tarif Journée des loisirs

En 2023, l'opération régionale est renouvelée le 9 avril avec une nouvelle proposition tarifaire : **1 entrée achetée = 1 entrée gratuite (sur le tarif le moins cher)**.

2. Tarifs des animations pour les visiteurs individuels

Il est rappelé la délibération n° D20190517, DEL20190913 et DEL20191118 fixant les tarifs suivants :

Procès-verbal

		Tarif		Dont part GPA	Dont part Asso PG
Visite guidée du musée Mémoire d'Islande (1h30)	Visite guidée du musée animée par un bénévole de l'association Plaeraneg Gwechall, anciens marins, descendants de pêcheurs d'Islande, passionnés	Plein	2.50€		2.50€
Guided tour of Milmarin (2h)	Visite guidée des deux espaces en anglais	Plein	5.80€	3.30€	2.50€
		Réduit	3.20€	3.20€	
		0-5 ans	0.00€		
Visite Géants des mers (1h30)	Visite guidée de l'exposition L'Appel du Large à destination des familles	Plein	4.00€	4.00€	
		Réduit	3.20€	3.20€	
Visite Destination Islande (1h30)	Visite guidée du musée Mémoire d'Islande à destination des familles	Plein	2.50€		2.50€
Escale contée : La malle aux Mil'Histoires (1h)	Atelier contes maritimes à partir de 5 ans	Plein	4.00€	4.00€	
		Réduit	3.20€	3.20€	
		0-5 ans	0.00€		
Escale randonnée (2h30)	Randonnée guidée à Ploubazlanec pour relier les différents lieux de patrimoine et de mémoire, guidée par un bénévole de l'association Plaeraneg Gwechall et/ou un membre de l'équipe	Plein	4.00€	2.00€	2.00€
		0-5 ans	0.00€		
Escale littéraire (1h30)	Club lecture autour de la littérature maritime	Plein	0.00€		
Visite de la chapelle de Perros-Hamon (1h)	Visite guidée par un membre de l'équipe ou un bénévole de l'association Plaeraneg Gwechall	Plein	2.50€	1.25€	1.25€
		0-5 ans	0.00€		
Récit de marin (1h30)	Visite accompagnée de l'exposition L'Appel du large avec un marin	Plein	4.00€	4.00€	
		Réduit	3.20€	3.20€	
		0-5 ans	0.00€		
Matelot d'un jour (1h30)	Atelier pour apprendre à faire des nœuds marins animé par des bénévoles de l'association Plaeraneg Gwechall	Plein	3.50€		3.50€
Le trésor de l'Oncle Ernest (1h-1h30)	Visite ludique des deux espaces d'exposition à destination des familles et enfants à partir de 7 ans (anciennement : Enquête au musée)	Plein	5.80€	3.30€	2.50€
		Réduit	3.20€	3.20€	
		0-5 ans	0.00€		
Visite thématique du musée Mémoire d'Islande (1h-1h30)	Visite guidée du musée sur une thématique précise, animée par un bénévole de l'association Plaeraneg Gwechall	Plein	2.50€		2.50€
Conférence, projection	Événement ponctuel organisé en dehors de Milmarin avec des partenaires	Plein	2.00€	2.00€	

Procès-verbal

Dans le cadre du projet européen interreg EXPERIENCE porté par Côtes d'Armor Destination, il est proposé à partir de l'automne 2022 une nouvelle animation expérientielle : balade patrimoine à l'aube à Pors Even, augmentée de témoignages sonores, rencontre avec des pêcheurs et moment convivial en fin de balade.

			Tarif	Dont part GPA	Dont part Asso PG
Balade patrimoine à l'aube – titre à définir (2h30)	Balade patrimoine augmentée	Plein	6.00€	6.00€	0.00€
		0-5 ans	0.00€	0.00€	0.00€

3. Tarifs d'entrée spécifiques pour les groupes

Il est rappelé les délibérations n° 2016/197, D2017-12-18 B, D20190517, DEL20190812, DEL20190913 et DEL20191118 fixant les tarifs suivants :

		Tarif par personne	dont part GPA	dont part Asso PG
GROUPE	Visite de Milmarin en entier « Pass »			
	Tarif unique	4.70€	2.70€	2.00€
	Visite de L'Appel du large seul			
	Tarif unique	3.20€	3.20€	
	Visite de Mémoire d'Islande seul			
	Tarif unique	2.00€		2.00€
	Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon – 1h			
	Tarif unique	2.00€	1.00€	1.00€
	Randonnée dans Ploubazlanec – 2h			
	Tarif unique	3.50€	1.75€	1.75€
	Randonnée + visite de la chapelle – 2h30			
	Tarif unique	4.00€	2.00€	2.00€
	Atelier matelotage – 1h			
En plus de la visite des deux expos	0.00€	0.00€	0.00€	
En plus de la visite d'une expo	2.00€	1.00€	1.00€	
GROUPE SCOLAIRE	Visite de Milmarin en entier « Pass »			
	Tarif unique	3.00€	1.75€	1.25€
	Visite de L'Appel du large seul			
	Tarif unique	2.00€	2.00€	
	Visite de Mémoire d'Islande seul			
	Tarif unique	1.25€		1.25€
	Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon – 1h			
	Tarif unique	1.50€	0.75€	0.75€
	Randonnée dans Ploubazlanec – 2h			
	Tarif unique	2.00€	1.00€	1.00€
Randonnée + visite de la chapelle – 2h30				
Tarif unique	2.50€	1.25€	1.25€	

Procès-verbal

	Atelier matelotage – 1h			
	En plus de la visite des deux expos	0.00€	0.00€	0.00€
	En plus de la visite d'une expo	1.50€	0.75€	0.75€
	La Malle aux Mil'Histoires – 1h			
	à Milmarin	2.00€	2.00€	
	< 30 élèves, à l'école	3.00€	3.00€	
	> 30 élèves, à l'école	2.00€	2.00€	
	Le tour du monde du jean – 1h + prêt de l'installation à l'école pour une semaine			
	à l'école (forfait)	90.00€	90.00€	
	Visite de Milmarin en entier « Pass »			
	Tarif unique	4.40€	2.50€	1.90€
	Visite de L'Appel du large seul			
	Tarif unique	3.00€	3.00€	
	Visite de Mémoire d'Islande seul			
Tarif unique	1.90€		1.90€	
Visite guidée de la chapelle de Perros-Hamon – 1h				
Tarif unique	1.80€	0.90€	0.90€	
Randonnée dans Ploubazlanec – 2h				
Tarif unique	3.20€	1.60€	1.60€	
Randonnée + visite de la chapelle – 2h30				
Tarif unique	3.60€	1.80€	1.80€	
Atelier matelotage – 1h				
En plus de la visite des deux expos	0.00€	0.00€	0.00€	
En plus de la visite d'une expo	1.80€	0.90€	0.90€	

GRUPE ENVOYE
PAR L'OIT ET
COMITE
D'ENTREPRISE

Groupes : à partir de 10 personnes. Un accompagnateur gratuit à partir de 40 personnes sauf pour les scolaires et maisons de retraite : tous les accompagnateurs gratuits.

4. Tarifs pour les visites à distance

Suite aux périodes de fermeture de l'équipement en 2020-2021 du fait de la pandémie de Covid-19, et dans l'attente de pouvoir accueillir des groupes importants de nouveau, il est proposé de concevoir des visites à distance, pour les Ehpad et maisons de retraite qui ne peuvent se déplacer en ce moment, pour des groupes scolaires ailleurs en France qui n'ont pas le budget pour un voyage scolaire en Bretagne, pour des universités du temps libre ou autres groupes d'adultes qui cherchent des activités sans avoir à se déplacer.

La visite à distance pourra servir de produit d'appel pour une visite sur place, et permettra de diversifier les recettes.

Le tarif est fixé à **30€** pour 2h de visite, quel que soit le nombre de participants dans le groupe. L'animateur est connecté en direct avec le groupe et peut répondre aux questions, lancer des vidéos, des photos, des diaporamas préparés en avance.

Le travail de préparation et animation est réalisé par le personnel de l'équipement, agents de l'Agglomération ; l'association Plaerane Gwechall, gestionnaire du musée Mémoire d'Islande, participera aussi sous forme de vidéos ou contenus multimédia.

Il est proposé la répartition des recettes suivantes :

	Tarif	dont part	dont part
--	-------	-----------	-----------

Procès-verbal

		GPA	Asso PG
VISITE A DISTANCE (2h), quel que soit le nombre de participants	Visite de Milmarin en entier		
		30.00€	22.50€ 7.50€
	Visite de L'Appel du large seul		
		30.00€	30.00€
	Visite de Mémoire d'Islande seul		
	30.00€	15.00€ 15.00€	
	Visite du circuit des Islandais		
		30.00€	15.00€ 15.00€

5. Tarifs pratiqués à la boutique

Milmarin dispose d'une boutique pour approfondir la découverte du patrimoine maritime du territoire : ouvrages, DVD, cartes postales, jeux... sont à la disposition de petits et grands pour poursuivre la visite, se documenter et s'amuser sur les thèmes traités à Milmarin.

Il est convenu de traiter majoritairement avec des entreprises, librairies, auteurs et artistes du territoire afin de proposer les articles au prix public et de valoriser l'économie et la création locale.

Suite à l'augmentation régulière des prix des livres par les éditeurs, il est précisé que les livres sont vendus à Milmarin au prix figurant sur le produit, jusqu'à écoulement du stock à l'ancien tarif et achat de livres au nouveau tarif augmenté.

a) Rappel des tarifs existants

Il est rappelé les délibérations n°D2017-12-18 B, 2018-02-33, D20180915, D20190113, D20190517, DEL20190812, DEL20190913, DEL20191118, DEL202009-284, DEL2021-07-132, DEL202109-161, DEL202112-268, DEL202204-048, DEL202205-088 et DEL2022-07-152 fixant les tarifs suivants :

TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT - HT	P. VENTE
LIVRES			
2000 ans de commerce maritime	Fremond, Mirambet	6,73 €	8,90 €
300 ans d'Hydrographie française	Gilles Bessero et Hélène Richard	6,80 €	9,00 €
300 ans de cartes marines autour du monde	Sous la direction d'O. Chapuis	38,40 €	60,00 €
400 ans d'innovation navale	Griset	23,20 €	29,00 €
A bord de l'aquarius	Lelio Bonaccorso, Marco Rizzo	12,20 €	19,00 €
A Islande !	Ian Manook	15,88 €	21,00 €
A l'ancre de chine	Tanneau	8,00 €	10,00 €
A virer ! La grande pêche aujourd'hui	Ferrier	24,00 €	30,00 €
Abord	Fagoo / Gueuret	18,40 €	23,00 €
Aller-retour pour la mer	Agathe Demois	12,79 €	16,90 €
Anita Conti, portrait d'archives	Clotilde Leton	12,20 €	19,00 €
Ar Men	Jean-Pierre Abraham	5,12 €	8,00 €
Ar men, l'enfer des enfers	Lepage	16,80 €	21,00 €
Ar mor, marins, ports et bateaux de Bretagne	Queffelec	15,96 €	19,95 €
Au temps héroïque de la marine à voile	Jeff Falmor	16,00 €	25,00 €
Au-delà de la mer	Paul Lynch	15,05 €	19,90 €
Avec l'Exilée à Sinaïa, Bucarest, Venise	Pierre Loti et Carmen Sylva	13,99 €	18,50 €
Avec vue sous la mer	Kader	14,32 €	17,90 €
Aziyadé	Pierre Loti	7,49 €	9,90 €
Aziyadé BD	Franck Bourgeron	12,39 €	19,30 €
Baleine rouge	Michelle Montmoulineix	12,42 €	13,90 €
BD "Bleu Pétrole"	Gwenola Morizur	12,53 €	17,90 €
BD Perdu en mer	Cerisier	8,13 €	12,70 €
BD Voyage aux îles de la Désolation	Lepage	19,71 €	26,00 €

Procès-verbal

Besoin de mer	Hervé Hamon	5,22 €	6,90 €
Bleu piscine	Pauline Guillerm	9,07 €	12,00 €
Bluff	David Fauquemberg	12,80 €	20,00 €
Brest à quai	Roudeau, Le Roy	21,92 €	29,00 €
Breton : guide de conversation	Editions Bonhomme de chemin	6,73 €	8,90 €
Brèves de mer	Bernard Lunet	10,00 €	12,00 €
Bugaled Breizh, 37 secondes	Pascal Bresson, Erwan Le Saëc	12,80 €	20,00 €
Cap Horn, une vie, un mythe	Brigitte et Yvonnick Le Coat	29,84 €	39,50 €
Cap-hornières	Fañch Rebours	13,61 €	18,00 €
Capitaines courageux	Rudyard Kipling	5,44 €	7,20 €
Car-ferries et court-courriers	Rémy	36,00 €	45,00 €
Cargo (jeunesse)	Jérôme Peyrat et Adèle Tariel	9,83 €	13,00 €
Cargo	Marianne Rötig	9,92 €	12,50 €
Carnet de bord illustré : la fabuleuse histoire de Guirec et Monique	Guirec Soudée	16,56 €	21,90 €
Carnet du Goëlo	SEHAG	6,15 €	8,00 €
Carnet du Goëlo – numéro exceptionnel	SEHAG	7,00 €	10,00 €
Catalogue d'exposition	BZH Photo	10,00 €	12,00 €
Catalogue Milmarin ALL	GPA		12,00 €
Catalogue Milmarin ANG	GPA		12,00 €
Catalogue Milmarin BRE	GPA		12,00 €
Catalogue Milmarin FRA	GPA		12,00 €
Cimetière de bateaux	Roparz	20,00 €	25,00 €
Cod: A Biography of the Fish That Changed the World	Mark Kurlansky	13,31 €	17,60 €
Coffret Jón Kalman Stefánsson	Jón Kalman Stefánsson	19,96 €	26,30 €
Conteneurs	Kelig-Yann Cotto	20,00 €	25,00 €
Contes au fil de l'eau	Maupassant	1,51 €	2,00 €
Contes populaires de la mer et des marins	Lomenec'h	12,17 €	15,21 €
Copain des mers	Arbelot	12,40 €	15,50 €
Cunard, les majestés de l'Atlantique et leur concurrents	Hillion	35,20 €	44,00 €
Dans la nuit de l'Iroise	JF Masson	15,92 €	19,90 €
Dans les tempêtes du Cap Horn	Alfred Beaujeu	14,08 €	22,00 €
Décode l'alphabet de la mer !	Britz et Lagadec	9,79 €	12,95 €
Delmas-Vieljeux, l'histoire d'une compagnie maritime rochelaise	collectif	24,00 €	30,00 €
Des mers du nord aux mers du sud	Tanneau	6,40 €	8,00 €
Deux années sur le gaillard d'avant	Richard Henry Dana	8,70 €	11,50 €
Deux crevettes	Anouck Boisrobert et Louis Rigaud	9,00 €	11,90 €
D'île en île	Jean-François Masson	15,60 €	19,50 €
Eldorado	Laurent Gaudé	3,91 €	6,10 €
Embarqué	Christian Cailleux	15,36 €	24,00 €
En dérive	Roger Vercelet	9,60 €	15,00 €
En mer, pas de taxis	Roberto Saviano	16,00 €	25,00 €
Entre ciel et terre	Jón Kalman Stefánsson	6,36 €	8,00 €
Entre terre et mer 1. Le jeune saisonnier	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €
Entre terre et mer 2. Le vieux Terre-Neuvas	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €
Entre terre et mer 3. La belle lavandière	Pierre Bresson	10,96 €	14,50 €
Escape game, l'étrange maison du capitaine	Zéphiriel et Margot Briquet	8,29 €	12,95 €
Faudacq : entre terre et mer	André Soubigou	10,50 €	15,00 €

Procès-verbal

Femmes d'aventures	collectif	9,92 €	12,50 €
Festival du méchant marin	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Fortune de mer	Clément Belin, Costès	12,80 €	20,00 €
Géant des mers chaudes	Anita Conti	6,96 €	9,20 €
Goëlo	Chartier Le Floc'h	21,60 €	27,00 €
Goëlo terre d'histoire	SEHAG	14,37 €	19,00 €
Graine d'écume, la malédiction de St-Budoc	Connan	12,00 €	15,00 €
Grandeur des îles	Odette de Puigauveau	6,58 €	8,70 €
Guide Balades en Pays de Paimpol	Quyen, APLP	15,00 €	15,00 €
Guide de la pêche à pied en Bretagne	Le Floch-Prigent	7,92 €	9,90 €
Guide des plus beaux musées maritimes d'Europe	Stéphane Mahieu	14,74 €	19,50 €
Guide randonnées pédestres et cyclo	GPA		3,00 €
Gustave à la mer	Alain Quella-Villéger	18,15€	24,00 €
Henri Rivière, le beau pays de Bretagne	Olivier Levasseur et Yann Le Bohec	9,75 €	12,90 €
Histoire de la navigation en 100 objets	Pickthall	23,20 €	29,00 €
Horn	Alain Emery	7,04 €	11,00 €
Ils étaient six marins de Groix	Queffélec	17,20 €	21,50 €
Islande route n°1	Claude Marchalot	18,40 €	23,00 €
Issac le pirate vol.1 à 6	Blain	9,60 €	12,00 €
Je découvre les comptines bretonnes	Collectif	9,00 €	11,90 €
Jérusalem	Pierre Loti	5,82€	7,70€
Jeunesse	Joseph Conrad	1,51 €	2,00 €
Joshua ou la mer des histoires	Ratel	7,20 €	9,00 €
Jules Verne et la mer	Samuel Sadaune	16,00 €	25,00 €
Krouman	Fanch Rebours	10,24 €	16,00 €
L. Faudacq, carnet de croquis	Porée	28,00 €	35,00 €
L'abeille d'Ouessant	Hervé Hamon	4,99 €	7,80 €
L'aventure à Terre-Neuve	Dominique Le Brun	7,04 €	11,00 €
L'étoile au soleil de minuit – de Brest au cercle polaire	Anne Smith	12,80 €	20,00 €
L'île Vierge	Emmanuel Lepage et Goulc'han Kervella	12,85€	17,00€
L'incroyable destin d'Anita Conti, pionnière de l'océanographie	Fleur Daugey	4,16 €	6,50 €
L'invention des dimanches	Gwenaëlle Abolivier, Marie Détrée	12,85 €	17,00 €
L'océan est mon frère	Jack Kerouac	14,36 €	19,00 €
L'océan, les bêtes et les hommes ou l'ivresse du risque	Anita Conti	8,09 €	10,70 €
La Bretagne mystique	Jean-Georges Cornelius		37,00 €
La Bretagne vivante	Charles Géniaux	14,08 €	22,00 €
La cabane du douanier de Loguivy-de-la-Mer	Bernard Lunet	13,00 €	15,00 €
La déco du marin	Patrick Moreau	9,60 €	15,00 €
La fabuleuse histoire de la morue	Mark Kurlansky	15,10 €	20,00 €
La Gallée	Pierre Loti	5,79 €	7,65 €
La grande aventure des corsaires bretons	La petite boîte éditions	3,41 €	4,50 €
La grande histoire vue de la mer	Buchet	24,00 €	30,00 €
La grande imagerie des bateaux	Vandewièle	6,36 €	7,95 €
La loi de la mer	Davide Enia	5,59 €	7,40 €
La lumière enchaînée	Queffélec	15,16 €	18,95 €
La lune est blanche	François et Emmanuel Lepage	19,20 €	30,00 €

Procès-verbal

La marine marchande française 1939-1945	Jean-Yves Brouard	16,58 €	27,00 €
La Mer	Piotr Karski , Lydia Waleryszak	12,79 €	16,90 €
La morue	Loïc Josse	44,98 €	59,50 €
La mouette et la croix	Queffélec	18,00 €	22,50 €
La pêche en Islande	Pfister-Langanay	3,08 €	5,00 €
La poule qui fit le tour du monde	Guirec Soudée	9,75 €	12,90 €
La promesse de l'océan	Françoise Bourdin	4,45 €	6,95 €
La sagesse de la mer	Björn Larsson	5,44 €	7,20 €
La Terre est bleue, Atlas de la mer au XIXe siècle	Coutensais	23,92 €	29,90 €
La vagabonde des mers	Ella Maillart	5,86 €	9,15 €
La voile tendue	Queffélec	15,96 €	19,95 €
L'Abeille liberté	Hurel	28,00 €	35,00 €
Larguons les amarres !	Emmanuel Cerisier	9,76 €	12,20 €
L'Astrolabe, le passeur de l'Antarctique	Buiron, Dugast	28,00 €	35,00 €
Le bahut du Maure	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Le bateau qui ne voulait pas flotter	Farley Mowat	6,73 €	8,90 €
Le bosco de Kerpalud	Corlouer	15,20 €	19,00 €
Le canal de Panama, un siècle d'histoire	de Banville	31,20 €	39,00 €
Le cœur en Islande (intégrale)	Makyo	18,87 €	24,95 €
Le dernier mousse	Francisco Coloane	5,82 €	7,70 €
Le désert	Pierre Loti	5,79€	7,65€
Le dragon rouge, nouvelles du trégor goëlo	Collectif	9,60 €	15,00 €
Le Grand départ, Charcot et le Pourquoi Pas ?	Queffélec	17,56 €	21,95 €
Le Grand Marin	Poulain	5,97 €	7,90 €
Le grand métier	Jean Recher	7,19 €	9,50 €
Le jour ne se lève pas pour nous	Robert Merle	5,52 €	7,30 €
Le livre de la pitié et de la mort	Pierre Loti	6,17€	8,15€
Le magicien des mers	Yves Hugues	1,93 €	2,55 €
Le marin de Gibraltar	Marguerite Duras	5,91 €	9,20 €
Le mousse du Pescadou	Tanneau	4,00 €	5,00 €
Le mystère de Lucy Lost	Michael Morpurgo	6,77 €	8,95 €
Le navire poursuit sa route	Nordahl Grieg	7,56 €	10,00 €
Le Paquebot	Pierre Assouline	15,88 €	21,00 €
Le Pasteur 1938-1980	Jean-Yves Brouard	17,81 €	29,00 €
Le Phare	Queffélec	15,16 €	18,95 €
Le phare aux oiseaux	Michael Morpugo	12,47 €	16,50 €
Le phare, voyage immobile	Paolo Rumiz	5,91 €	7,80 €
Le pirate le plus terrible du monde	Petitsigne, Allag	8,80 €	11,00 €
Le procès de l'Amoco Cadiz	Arzel	17,00 €	20,40 €
Le roman d'un enfant	Pierre Loti	7,11€	9,40€
Le roman d'un Spahi	Pierre Loti	7,11€	9,40€
Le vieil homme et la mer	Ernest Hemingway	4,99 €	6,60 €
Les Abeilles, des navires, des hommes	Gazengel	24,00 €	30,00 €
Les animaux du bord de mer	S. Heusser	3,78 €	5,00 €
Les bateaux	Mes ptits docs	5,98 €	7,90 €
Les bateaux ivres – l'odyssée des migrants en Méditerranée	Jean-Paul Mari	12,16 €	19,00 €
Les bords de mer - mon cahier d'observation et d'activités - 4/7 ans	François Lasserre, Isabelle Simler	6,73 €	8,90 €
Les chaos de Bréhat	Daniel Cario	5,09 €	7,95 €
Les combats et l'honneur des forces navales françaises libres	Schlumberger	19,48 €	24,35 €
Les coquillages de nos côtes	M. Le Quement	3,78 €	5,00 €

Procès-verbal

Les cormorans	Edouard Jousselin	15,12 €	20,00 €
Les Côtes d'Armor à pied, topoguide	Fédération Française de Randonnée	11,27 €	14,90 €
Les damnées de la mer – femmes et frontières en Méditerranée	Camille Schmoll	15,12 €	20,00 €
Les derniers jours de Pékin	Pierre Loti	5,82 €	7,70 €
Les Désenchantées	Pierre Loti	6,73 €	8,90 €
Les fils du pêcheur	Grégory Nicolas	12,80 €	20,00 €
Les fondus de l'Arctique	Seznec	9,60 €	12,00 €
Les Forces navales française libres	Bertrand	12,00 €	15,00 €
Les gens de mer	Blanken / Cadoret / Cotto	4,93 €	8,00 €
Les goélettes bretonnes, les belles heures du cabotage	Jack K Neale et Océanide	20,00 €	25,00 €
Les hommes à terre	Bernard Girardeau	5,04 €	6,30 €
Les îles de la miséricorde	Queffelec	17,56 €	21,95 €
Les invisibles	Roy Jacobsen	5,59 €	7,40 €
Les marées	Annette Lahaye-Collomb	3,78 €	5,00 €
Les marins français dans la tourmente	Antier	23,20 €	29,00 €
Les mémoires d'un des derniers Terre-neuvas tome 1 – Jours de peine sur les bancs	Francis Vallée	14,08 €	22,00 €
Les naufragés de l'enfer. Témoignages recueillis sur l'Aquarius	SOS Méditerranée	9,60 €	15,00 €
Les oiseaux de Bretagne	Gilles Bentz	3,78 €	5,00 €
Les oiseaux de mer	Philippe Garguil	2,27 €	3,00 €
Les p'tits secrets des océans	Luc Turlan	4,16 €	5,50 €
Les p'tits secrets des phares	Luc Turlan	4,16 €	5,50 €
Les Pêcheurs bréhatins à Terre-Neuve	Marc Moigeon	9,07 €	12,00 €
Les Pêcheurs français en Islande	Palmadotir	15,92 €	19,90 €
Les peintres officiels de la Marine	Denis-Michel Boëll	18,56 €	29,00 €
Les peintres officiels de la marine	Denis-Michel Boëll	23,20 €	29,00 €
Les plantes du bord de mer	Jean David	2,27 €	3,00 €
Les p'tits secrets des ports de pêche	Hermouet/Turlan	4,40 €	5,50 €
Les rois de l'Islande	Einar Mar Gudmundsson	8,28 €	10,95 €
Les suppliciés du Goëlo	Fañch Rebours	6,40 €	8,00 €
Les travailleurs de la mer	Victor Hugo	6,73 €	8,90 €
Les travailleurs de la mer version abrégée	Victor Hugo	4,16 €	6,50 €
Les trois dames de la Kasbah	Pierre Loti	1.51€	2.00€
Lettres du Pacifique	Henri Bourdereau	17,60 €	22,00 €
L'évasion de la goélette et autres histoires de mer	Jack London	1,93 €	2,55 €
L'incroyable aventure de Ernest Shackleton prisonnier des glaces de l'Antarctique	Baptiste Massa	4,16 €	6,50 €
L'incroyable aventure de Florence Arthaud, navigatrice intrépide	Claire Astolfi	4,16 €	6,50 €
L'Islande (livret d'exposition)	Claude Marchalot	4,00 €	5,00 €
Loguivy de la Mer Un petit port, cent histoires	Amicale du Port de Loguivy	10,00 €	12,00 €
L'or de France vol.1	Pécau	11,56 €	14,45 €
L'or de France vol.2	Pécau	11,56 €	14,45 €
Loti en Amérique	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	12,85€	17,00€
Loti en Oléron	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	12,10€	16,00€
Lumière d'été, puis vient la nuit	Jon Kalman Steffansson	6,20 €	8,20 €
Lumières dans la nuit	Musée de la Résistance en Argoat	12,00 €	12,00 €

Procès-verbal

Manuel de survie sur une île déserte	Tribaudeau, Maincent	10,36 €	12,95 €
Marin du Guil	Tanneau	4,00 €	5,00 €
Matelot	Pierre Loti	6,73 €	8,90 €
Mathurin Méheut, itinéraires	Denis-Michel Boell	9,75 €	12,90 €
Méditerranée	Baudoin	11,27 €	14,90 €
Méditerranée amère frontière	SOS Méditerranée	9,60 €	15,00 €
Mémoires de la mer	collectif	5,91 €	7,80 €
Mémoire des mots, mémoire des lieux	JP Le Buhan	12,80 €	16,00 €
Mes nœuds marins	Caroline Britz	6,37 €	9,95 €
Milles méduses	David/Wauters	12,80 €	16,00 €
Mon bateau	Roberto Innocenti	13,61 €	18,00 €
Mon frère le fou	Séra	11,04 €	17,25 €
Mon frère Yves	Loti	6,73 €	8,90 €
Mon île	Alain Lebrun	9,00 €	13,00 €
Mur Méditerranée	Louis-Philippe Dalember	4,80 €	7,50 €
Navigateur en solitaire	Joshua Slocum	6,58 €	8,70 €
Nœuds marins	Lebrun	3,16 €	3,95 €
Normandie, paquebot de légende	Saint-Dizier	11,12 €	13,90 €
Nous les noyés	Carsten Jensen	9,00 €	11,90 €
Océan	Hélène Druvert, Emmanuelle Grundmann	18,40 €	23,00 €
Océano	Rigaud	11,46 €	17,90 €
Odyssée d'un marin de la France libre	Ménage	15,20 €	19,00 €
Paimpol et son terroir	Monseigneur Kerlévéo		35,00 €
Paimpol sous le regard de Faudacq	ASIA Editeur	10,50 €	15,00 €
Paimpol, la morue d'Islande et les chantiers navals	Anne-Marie Laboureur	11,20 €	14,00 €
Laboureur			
Paimpol, la République et la mer	Chappé	14,40 €	18,00 €
Papy Pechou, le bigorneau magique	Rublon	9,52 €	11,90 €
Paquerette, une histoire de pirates	Gaston Boyer	7,49 €	9,90 €
Pâques d'Islande	Le Braz	13,60 €	16,62 €
Passer par le nord, la nouvelle route maritime	Isabelle Autissier, Erik Orsenna	6,35 €	8,40 €
Pawana	JMG Le Clezio	5,37 €	7,10 €
Pêche à pied	Michel Le Quement	3,78 €	5,00 €
Pêcheur d'Islande BD	Alexandre Noyer	15,05 €	19,90€
Pêcheur d'Islande classiques	Pierre Loti	6,73 €	8,90 €
Pêcheur d'Islande édition de l'Herminie	Pierre Loti	14,08 €	22,00 €
Pêcheur d'Islande édition illustrée	Pierre Loti	18,90 €	25,00 €
Pêcheur d'Islande poche	Pierre Loti	3,94 €	5,20 €
Pêcheurs à Islande	Leribaux, Querré	20,00 €	25,00 €
Pêcheurs de l'ouest	Editions Ouest-France	5,22 €	6,90 €
Pêcheurs morutiers, le grand métier	Fauvel	12,85 €	17,00 €
Penn Sardin, l'étonnante histoire de Joséphine Pencalet	Chérif Zananiri	11,35 €	15,00 €
phare	collectif	5,91 €	7,80 €
Pierre Loti dessinateur	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	26,09€	34,50€
Pierre Loti photographe	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	28,73€	38,00€
Pierre Loti, d'enfance et d'ailleurs	Bruno Vercier	9,60€	15,00€
Pilotes de Seine	Murel	22,40 €	28,00 €
Pionnières 1. Anita Conti	Nathaniel Legendre	11,30 €	14,95 €
Ploubazlanec revivre le passé	Gordon Carter	9,00 €	22,00 €

Procès-verbal

Point de passage	Konstantinos Tzamiotis	14,22 €	18,80 €
Pontée	Jean-Paul Honoré	12,10 €	16,00 €
Ports de Bretagne nord	Lozarc'h	16,00 €	20,00 €
Pour ce qu'il me plaist, Jeanne de Belleville première femme pirate	Laure Buisson	5,98 €	7,90 €
Promenades historiques dans le pays de Paimpol	SEHAG	18,40 €	23,00 €
P'tits secrets des ports de pêche	Turlan, Hermouet	4,16 €	5,50 €
Quai des sirènes	Verdier, Duron	10,96 €	14,50 €
Quand Paimpol armait à la grande pêche	Le Gonidec	12,00 €	15,00 €
Racleurs d'océans	Anita Conti	6,37 €	9,95 €
Rade amère	Ronan Gouézec	4,80 €	7,50 €
Ramuntcho	Pierre Loti	6,73€	8,90€
Remorqueurs de ports	Lévêque	23,20 €	29,00 €
Remorqueurs français en image	Déan	7,20 €	9,00 €
Rencontres australes et antarctiques	Emmanuel Lepage et François Lepage	6,80 €	9,00 €
Sally Jones la grande aventure	Jakob Wegelius	12,40 €	15,50 €
Sein, 18 juin 1940, Ils étaient le quart de la France	Ollivier	15,60 €	19,50 €
Sentiments portuaires	Edmond Guibert	23,96 €	29,95 €
Soldats bleus - Journal intime 1914-1918	Pierre Loti	7,72€	10,20 €
Sorbonne Plage	Edouard Launet	13,60 €	18,00 €
Suprêmes visions d'Orient	Pierre Loti	11,20€	14,00€
Sur l'eau	Maupassant	4,01 €	5,30 €
Terre-Neuvas	Loïc Josse	55,60 €	69,50 €
Terre-Neuvas	Chaboué	13,80 €	18,25 €
Terre-Neuve Terre-Neuvas	Collectif	16,80 €	21,00 €
The box	Levinson	19,92 €	24,90 €
Toute la mer va vers la ville	Hervé Hamon	12,39 €	19,30 €
Tramp, vol. 1 à 12	Jusseaume, Kraehn	11,20 €	13,99 €
Transatlantiques et longcourriers	Remy	36,00 €	45,00 €
Transport(s)	Fañch Rebours	12,80 €	16,00 €
Typhon	Joseph Conrad	4,46 €	5,90 €
Ultramarins	Mariette Navarro	6,90 €	15,00 €
Un feu s'allume sur la mer	Queffelec	15,96 €	19,95 €
Un homme d'Ouessant	Queffelec	13,00 €	16,25 €
Un marin au cœur de l'exode indochinois	Yvon	15,92 €	19,90 €
Un monde de glace	Association l'Âme bleue	7,56 €	10,00 €
Un novice au long cours	Tanneau	15,98 €	20,10 €
Un poisson à la conquête du monde ou La fabuleuse histoire de la morue	Marc Kurlansky	16,00 €	20,00 €
Un recteur de l'île de Sein	Queffelec	4,16 €	6,50 €
Un retour sur le passé : Récits d'un ancien pêcheur d'Islande	Parcou	12,00 €	15,00 €
Un royaume sous la mer	Henri Quéffelec	5,37 €	7,10 €
Un suicide sans honneur, Toulon 1942	Moenard	10,40 €	13,00 €
Un violon sur la mer	Gilbert Bordes	15,92 €	19,90 €
Un voyage en mer	Gérard Lo Monaco	18,82 €	24,90 €
Vagabond des mers du sud	Bernard Moitessier	6,35 €	8,40 €
Vieilles histoires du pays breton	Anatole Le Braz	12,85 €	17,00 €
Vies de deux chattes	Pierre Loti	4,62€	6,00€
Vingt mille lieues sous les mers, édition abrégée	Jules Verne	4,16 €	5,50 €
Vive l'océan !	Orsenna	16,72 €	20,90 €
Voyage d'une femme au Spitzberg	Léonie d'Aunet	6,96 €	9,20 €

Procès-verbal

Voyager en cargo, 25 portraits de bourlingueurs	Françoise de Tailly , Mathilde Giard	11,35 €	15,00 €
Vues sur mer	Mathurin Méheut, Jean-Francis Auburtin	12,80 €	20,00 €
Zoé et le goéland	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €
Zoé et les sardines	Calvez, Autissier	9,52 €	11,90 €
DVD			
DVD "Où sont nos navires ?"	Jean-François Pahun	13,30 €	19,90 €
DVD "La mer est mon royaume"	Marc Picavez	12,00 €	18,00 €
Affiches, cartes postales			
Affiche « Mémoire d'Islande »	Milmarin		5,00 €
Affiche Faudacq	ASIA Editeur		7,00 €
Affiche gravures Rudaux	Milmarin		5,00 €
Affiche Henri Rivière	ASIA Editeur	7,50 €	15,00 €
Affiche Milmarin	Milmarin		2,00 €
Affiche Route des falaises	Guingamp Paimpol agglomération		3,00 €
Affiche visuels anciens marine marchande	Milmarin		7,00 €
Carte postale association Pierre Loti – aucun bénéfice ne sera fait par Milmarin sur cet article	Association Pierre Loti de Paimpol	1,00 €	1,00 €
Carte postale Chapelle de Perros Hamon	Association Plaeraneg Gwechall	0,50 €	0,50 €
Cartes postales anciennes du territoire	Milmarin		1,10 €
Cartes postales Appel du Large	Milmarin		1,10 €
Cartes postales du territoire	Quyen	1,00 €	1,30 €
Cartes postales Faudacq	Asia Editeur	1,60 €	2,00 €
Cartes postales Henri Rivière format 1	ASIA Editeur	1,00 €	2,00 €
Cartes postales Henri Rivière format 2	ASIA Editeur	0,50 €	1,00 €
Cartes postales Islande	Claude Marchalot	0,80 €	1,00 €
Cartes postales Rudaux	Milmarin		1,10 €
Enveloppes cartes postales			0,30 €
Portfolio Henri Rivière	ASIA Editeur	21,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Fjord »	Victor Girod	24,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Le départ »	Victor Girod	24,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Le port »	Victor Girod	24,00 €	30,00 €
Sérigraphie « Tempête »	Victor Girod	16,00 €	20,00 €
Jeux, Jouets			
31045 Creator - l'explorateur des océans	Lego	12,90 €	19,00 €
60119 City - Le ferry	Lego	24,99 €	27,00 €
A bon port (jeu de société)	Vagnon	7,52 €	9,95 €
Bateau (en carton à monter soi-même)	Massimo	11,12 €	13,90 €
Collection des jeux de piste	Guingamp-Paimpol Agglo		3,00 €
Jeu de 7 familles "Les trésors de la Bretagne"	La petite boîte éditions	5,22 €	6,90 €
L'océan, poster géant à colorier	Pirouette Cacahuète	4,60 €	10,90 €
Le coffret des bracelets marins	Vagnon	10,55 €	13,95 €
Les coloriations d'Oscar et Margaux Bretagne Nord	Editions Calligram	2,95 €	3,90 €
Maquette Container ship Colombo express	Rexell	33,33 €	45,00 €
Maquette en papier du Grand Léjon	Association Le Grand Léjon	10,00 €	10,00 €
Matelotage kit	Marc Vidal	4,42 €	6,90 €
Mes petits voiliers à colorier	Pirouette Cacahuète	5,60 €	13,90 €
Mon globe terrestre 3D	Pirouette Cacahuète	8,70 €	20,90 €
Origami de la mer – Maman les pt'its bateaux	Editions Vagnon	7,52 €	9,95 €
Porte-conteneurs en bois	Vilac	25,54 €	39,90 €

Procès-verbal

Puzzle en Bois Coque Jeux d'Eveil pour 1-5 ans (Bateau a voile)	Ouneed	1,66 €	5,00 €
Divers			
Gobelets réutilisables Milmarin		1,05 €	1,50 €
Photocopie couleur			0,20 €
Photocopie noir et blanc			0,10 €
Sachet de caramel 130g (24 caramels)		3,30 €	4,90 €

Dans le but de faire connaître Milmarin sur l'Agglomération, il est proposé de vendre le catalogue des expositions, les cartes postales et affiches dans les bureaux de l'Office Intercommunal du Tourisme. C'est également Milmarin qui prend en charge la vente de la collection des jeux de piste de l'Agglomération (projet transversal à la Direction tourisme, culture et sport) dans les bureaux de l'OIT (voir délibération complémentaire au conseil du 17 mai 2022).

Ces deux prestations sont réalisées selon le principe de l'encasement pour compte de tiers :

Produit	Prix de vente	Commission prélevée par l'OIT	Recettes rétrocédées à l'Agglo par l'OIT	Part Agglomération sur la rétrocession	Part Association Plaeraneg Gwechall
Collection des jeux de piste	3.00€	/	3.00€	100%	<i>non concerné</i>
Catalogue des expositions	12.00€	10%	10.80€	60%	40%
Cartes postales Milmarin	1.10€	10%	0.99€	100%	0%
Affiche Milmarin	2.00€	10%	1.80€	100%	0%

Une convention de vente pour tiers est signée entre l'Agglomération et l'OIT pour convenir des modalités de vente : fréquence de la rétrocession par l'OIT, gestion des stocks et réapprovisionnement, ...

Pour le produit concerné (catalogue des expositions), la rétrocession de 40% des recettes est faite à l'association Plaeraneg Gwechall selon les modalités prévues dans la convention de vente pour tiers avec l'association.

Procès-verbal

b) Nouveaux tarifs proposés

Les nouveaux tarifs concernent soit de nouvelles entrées boutique, soit une modification du prix par l'éditeur (cf commentaires).

TITRE	AUTEUR(S)	P. ACHAT - HT	P. VENTE	Commentaire
LIVRES				
BD - Pierre Loti, une vie de voyageur	Didier Quella-Guyot, Alain Quella-Villéger, Pascal Regnaud	15,80 €	20,90 €	Nouvelle entrée boutique
BD "Bleu Pétrole"	Gwenola Morizur	14,29 €	18,90 €	Modification de tarif
Capitaines courageux	Rudyard Kipling	5,67 €	7,50 €	Modification de tarif
Cette éternelle nostalgie. PAGES DE JOURNAL (1878-1911)	Pierre Loti	8,92 €	11,80 €	Nouvelle entrée boutique
Entre ciel et terre	Jón Kalman Stefánsson	6,58 €	8,70 €	Modification de tarif
L'océan, les bêtes et les hommes ou l'ivresse du risque	Anita Conti	8,47 €	11,20 €	Modification de tarif
La grande imagerie des bateaux	Vandewièle	6,01 €	7,95 €	Modification de tarif
La grande pêche	Jean-Yves Delitte, Jean-Benoît Héron	18,90 €	25,00 €	Nouvelle entrée boutique
La vagabonde des mers	Ella Maillart	7,33 €	9,70 €	Modification de tarif
Le bateau qui ne voulait pas flotter	Farley Mowat	6,96 €	9,20 €	Modification de tarif
Le Grand Marin	Poulain	6,27 €	8,30 €	Modification de tarif
Le grand métier	Jean Recher	7,79 €	10,30 €	Modification de tarif
Le marabout, la perruche et le singe	Alain QUELLA-VILLÉGER	17,24 €	22,80 €	Nouvelle entrée boutique
Le mystère de Lucy Lost	Michael Morpurgo	7,03 €	9,30 €	Modification de tarif
Le phare, voyage immobile	Paolo Rumiz	6,12 €	8,10 €	Modification de tarif
Le vieil homme et la mer	Ernest Hemingway	5,22 €	6,90 €	Modification de tarif
Les Breagnes de Pierre Loti	Association Pierre Loti à Paimpol	22,00 €	22,00 €	Nouvelle entrée boutique
Nœuds marins	Lebrun	3,74 €	4,95 €	Modification de tarif
Océano	Rigaud	14,74 €	19,50 €	Modification de tarif
Où l'océan rencontre le ciel	Terry Fan, Eric Fan	11,34 €	15,00 €	Nouvelle entrée boutique
Passer par le nord, la nouvelle route maritime	Isabelle Autissier, Erik Orsenna	6,58 €	8,70 €	Modification de tarif
Pierre Loti - Le Monde,	Alain Quella-villéger,		20,90 €	Nouvelle entrée boutique

Procès-verbal

en passant	Bruno Vercier	15,80 €		
Pierre Loti dessinateur - Une oeuvre au long cours	Alain Quella-Villéger, Bruno Vercier	26,08 €	34,50 €	Nouvelle entrée boutique
Pierre Loti et le Pays basque	MARÇOT Jean-Louis	22,68 €	30,00 €	Nouvelle entrée boutique
Point de passage	Konstantinos Tzamiotis	14,97 €	19,80 €	Modification de tarif
Soldats bleus. Journal intime (1914-1918)	Pierre Loti	7,94 €	10,50 €	Nouvelle entrée boutique
Station de sauvetage de Pors Even en Ploubazlanec 1897-1953	François Souquet	10,00 €	10,00 €	Nouvelle entrée boutique
Un recteur de l'île de Sein	Queffelec	5,29 €	7,00 €	Modification de tarif

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider les nouveaux tarifs pour la boutique de MILMARIN.

DEL2023-04-097

ENFANCE ET JEUNESSE

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT - DEFRAIEMENT DES STAGAIRES BAFA

Les Accueils de Loisirs gérés par Guingamp-Paimpol Agglomération le mercredi ou pendant les vacances scolaires sont amenés à accueillir des animateurs dans le cadre de la validation de leur diplôme du BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) ou du BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur).

Le stage pratique au Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur se déroule sur une durée minimum de 14 jours ouvrés. Les stagiaires, devenus titulaires du diplôme, peuvent ensuite assurer les animations et l'encadrement des enfants et des jeunes au sein de nos accueils de loisirs.

Conformément à la circulaire du Centre de Gestion en date du 1^{er} janvier 2017, les stagiaires BAFA perçoivent une gratification soumise aux cotisations salariales et patronales de sécurité sociale habituelles, sur les bases de cotisations forfaitaires (sans abattement pour la CSG/CRDS) et les cotisations salariales et patronales pôle emploi et IRCANTEC sur la base brute, les cotisations CDG et CNFPT sont calculées sur la base forfaitaire.

Par délibération DEL20170219, le Conseil d'agglomération avait décidé d'allouer une indemnité correspondant au maximum à 30 % du SMIC pendant leur stage pratique de 14 jours.

Par délibération DEL20170535 les termes de ladite délibération ont été précisés notamment en termes de gratification.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le décret n°87-716 du 28 août 1987 relatif aux brevets d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur et de Directeurs de centre de loisirs modifié par décret n°2007-481 ;

Procès-verbal

Il était par ailleurs précisé que les 30 % du SMIC correspondait à un montant de 444 €. Il s'agit de réactualiser ce montant pour suivre l'évolution du SMIC, il est donc proposé de modifier les termes de la délibération par « Le Conseil d'agglomération décide d'allouer une indemnité correspondant au maximum à 30 % du SMIC pendant leur stage pratique de 14 jours ».

Yvon SIMON le but étant de recruter plus facilement du personnel BAFA, on finance une partie de ces examens, il me semblerait nécessaire et même indispensable que ça apparaisse dans la délibération en souhaitant que ces jeunes exercent obligatoirement sur le territoire de Guingamp-Paimpol agglomération pendant un certain temps.

Dominique PARISCOAT il s'agit d'une délibération qui date de quelques années et nous avons mis un défraiement de 30 % du SMIC qui correspondait à 444 €. Aujourd'hui, le SMIC ayant augmenté nous sommes plus aux alentours des 520 €. Nous défrayons donc les stagiaires BAFA uniquement pour les 14 jours de stages effectués dans notre collectivité. En aucun nous ne pouvons les obliger à venir l'année suivante ou les mercredis sur notre territoire. Ce n'est donc pas légal de le mettre dans notre délibération.

Vincent LE MEAUX mettre des conditions territoriales va contre le droit français. Aujourd'hui, il y a une crise de vocation et il faut s'y prendre à l'avance pour avoir une équipe au complet dès le mois de mai et cela devient compliqué pour assurer nos centres de loisirs.

Yvon SIMON ne voit pas l'intérêt de défrayer, même les jeunes de chez nous, si pas de retour et s'abstiendra donc sur cette délibération.

Vincent LE MEAUX nous aurions alors peut-être moins de monde à postuler et nous aurions du mal à ouvrir nos centres de loisirs car c'est déjà compliqué de recruter.

Dominique PARISCOAT un stagiaire BAFA est encadré mais compte parmi les effectifs des animateurs et travaille donc pour la collectivité.

Vincent LE MEAUX il rentre bien dans le tableau d'encadrement et nous sommes donc sous cette astreinte réglementaire du service départemental à la jeunesse, à l'engagement et aux sports.

Le Service National Universel devait être annoncé et généralisé pour tout le monde avec des milliards d'euros qui allaient être mis sur la table et aujourd'hui le Président de la République a reporté sa décision. Le SNU c'est 15 jours pour les jeunes de 15 à 17 ans pour sortir de leur univers habituel. On voit que pour remobiliser une partie de la jeunesse, pour assurer ces métiers d'intérêt général, ce sont des temps d'appropriation formidable.

Conditionner c'est compliqué Yvon Simon mais plutôt inciter pour qu'ils s'investissent sur le territoire. On pourra y réfléchir au sein de la commission Nouvelles dynamique territoriale afin de trouver d'autres systèmes opérants pour nos jeunes en positivant la manière de servir la République.

Frédéric LE MEUR merci aux encadrants qui accueillent ces jeunes pour les mettre en confiance et qui leurs expliquent leur rôle lors des prises de contacts avec les jeunes enfants qu'ils vont par la suite encadrer. Merci donc aux encadrants car c'est aussi un engagement de leur part.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération avec 02 abstentions (SIMON Yvon et HAGARD Elisabeth) et 71 votes pour décide :

- D'autoriser l'allocation d'une gratification spécifique aux stagiaires BAFA validant leur diplôme, cette gratification soumise à cotisations sur les bases forfaitaires sera versée au terme du stage pratique de 14 jours ;
- D'inscrire les crédits nécessaires à cette dépense au chapitre 012 du budget général.

Procès-verbal

DEL2023-04-098

PETITE-ENFANCE, ENFANCE ET JEUNESSE
SUBVENTIONS 2023

Dans le cadre de l'exercice de ses compétences, Guingamp-Paimpol Agglomération coordonne une politique comprenant la création, l'organisation et le développement des services, des équipements et des actions d'intérêt communautaire dans les domaines de la Petite Enfance, l'Enfance, la Jeunesse et la parentalité. A ce titre, elle accompagne également les acteurs associatifs concourant à la mise en œuvre de projets et d'initiatives communautaires dans ce domaine.

Le Président porte à connaissance du Conseil communautaire des propositions sur l'attribution des subventions concernant les compétences petite enfance, enfance et jeunesse :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CONVENTIONNEES

Organisme	Objet	Versé en 2022	Propositions 2023
Point Accueil Ecoute Jeunes « Cap jeunes » - SESAM Bretagne	Accompagnement et écoute des jeunes et de leurs familles	30 900 €	30 900 €
SESAM Bretagne – Collectif Parentalité	Mise en réseau des acteurs parentalité et coordination d'actions à destination des familles	2 000 €	2 000 €
Point Accueil Ecoute Jeunes « Le Lieu » - Fondation Bon Sauveur	Accompagnement et écoute des jeunes et de leurs familles	15 000 €	18 000 €
Melrose Association	Actions culturelles à destination des jeunes	5 200 €	5 200 €
Habitat Jeunes en Trégor Argoat – Résidence Habitat Jeunes	Résidence Habitat Jeunes ayant des revenus modestes	38 800 €	38 800 €
Habitat Jeunes en Trégor Argoat – Logez jeunesse	Accompagnement des jeunes solutions de logement sur le territoire	0 €	5 500 €
Ludothèque Au coin du jeu	Favoriser les échanges, rencontres et l'accompagnement à la parentalité à travers le jeu	6 242 €	6 242 €
MJC Bégard	Maison des Jeunes et de la culture - Gestion d'un accueil de loisirs 3-17 ans sur le Pays de Bégard	145 900 €	145 900 €

Suite à un courrier conjoint du Conseil départemental et de la CAF 22, les EPCI des Côtes d'Armor ont été sollicitées pour abonder au dispositif Pass Engagement qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans, en contrepartie d'un engagement associatif régulier sur le territoire, de bénéficier d'une bourse pouvant aller jusqu'à 1200€ pour financer un projet (Permis, BAFA...). En effet, cet apport des EPCI permettra d'aider davantage de jeunes. Guingamp Paimpol Agglomération financera à hauteur de 5 000 € ce dispositif qui donnera lieu à une délibération spécifique.

Par ailleurs, la bourse d'accompagnement aux projets de jeunes mise en place avec la CAF et le Conseil Départemental pour faciliter et encourager les dynamiques collectives de la jeunesse sur le territoire, est reconduite avec un budget maximum total de 4 000 €. Les dossiers peuvent être reçus tout au long de l'année et les projets sont présentés par les jeunes eux-mêmes devant un jury.

Procès-verbal

NE PRENANT PAS PART AU VOTE :

HABITAT JEUNES EN TREGOR-ARGOAT : RESIDENCE HABITAT JEUNES

- PUILLANDRE Elisabeth et PARISCOAT Dominique

MJC DE BEGARD

- BOETE Cécile, DOYEN Virginie et PARISCOAT Dominique

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité des votants décide :

- De se prononcer favorablement sur les subventions listées ci-dessus ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à rédiger et signer les conventions d'objectifs et de financement correspondantes.

DEL2023-04-099

OFFICE DE TOURISME GUINGAMP-BAIE DE PAIMPOL COMPOSITION DU COMITE DIRECTEUR

Le Conseil d'Agglomération en date du 20 décembre 2022, a modifié la composition du Comité Directeur de l'Office de Tourisme Guingamp Baie de Paimpol. Selon le Règlement intérieur, les titulaires doivent avoir des suppléants ad nominem. Le Comité Directeur se compose donc comme comme suit :

NE PRENANT PAS PART AU VOTE LES MEMBRES DE CE COMITE DIRECTEUR.

Titulaires	Suppléants
Virginie DOYEN Hervé RANNOU Aurélie LE SAOUT Samuel LE GAOUYAT Jean-Claude BEGUIN Fanny CHAPPE Nelly BOUTTERIN Cyril JOBIC Richard VIBERT	Vincent CLEC'H Joseph BERNARD Guy KERHERVE Laure-Line INDERBITZIN Marie-Françoise LE FOLL Dominique PARISCOAT Nathalie PIERRE Yvon SIMON Claudie LE JANNE

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité des votants décide :

- De valider la composition du nouveau Comité Directeur de l'Office de tourisme Guingamp-Baie de Paimpol.

DEL2023-04-100

FINANCES SUBVENTION A L'OFFICE DE TOURISME GUINGAMP-BAIE DE PAIMPOL

Les relations entre l'agglomération et le l'office intercommunal de Tourisme Guingamp-Baie de Paimpol sont, depuis 2019, fondées sur une convention d'objectifs et de moyens définissant les engagements réciproques pour le choix et la mise en œuvre des actions mais également les moyens nécessaires.

Cette aide, fonction des besoins exprimés annuellement par l'office de tourisme lors du dialogue de gestion avec l'agglomération, doit faire l'objet chaque année d'une délibération du conseil d'agglomération.

Procès-verbal

Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue entre Guingamp Paimpol Agglomération et l'office de tourisme Guingamp Baie de Paimpol ;

Vu le budget primitif 2023 de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Ne prennent pas part au vote les membres de l'Office de tourisme Guingamp-Baie de Paimpol : DOYEN Virginie, RANNOU Hervé, LE SAOUT Aurélie, LE GAOUYAT Samuel, BEGUIN Jean-Claude, CHAPPE Fanny, JOBIC Cyril, VIBERT Richard, CLEC'H Vincent, BERNARD Joseph, KERHERVE Guy, LE FOLL Marie-Françoise, PARISCOAT Dominique, SIMON Yvon, LE JANNE Claudie.

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité des votants décide :

- D'autoriser l'attribution d'une subvention de 100 000 € au titre de l'année 2023 ; conformément à la convention d'objectifs, ce montant pourra faire l'objet d'une révision dans le courant de l'année au regard de l'exécution du budget de l'office de tourisme ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes permettant de verser cette subvention.

DEL2023-04-101

FINANCES
SUBVENTION AU CIAS

Par délibération du 27 août 2019, l'agglomération a décidé, en accord avec le Conseil d'Administration du CIAS, de lui confier de nouvelles missions afin que la solidarité, valeur exprimée dans le projet de territoire, trouve à s'affirmer sur l'ensemble du territoire.

Les relations entre l'agglomération et le CIAS sont depuis 2019 fondées sur une convention d'objectifs et de moyens.

Cette convention, d'une durée de 3 ans, décrit les modalités d'accompagnement de l'agglomération au profit du CIAS mais également les objectifs partagés.

Cette aide, fonction des besoins exprimés annuellement par le CIAS lors du dialogue de gestion avec l'agglomération, doit faire l'objet chaque année d'une délibération du conseil d'agglomération.

Rapport d'activités 2022 :

Développement social :

Installation de l'Observatoire de l'Action Sociale :

- Présentation des travaux réalisés pour l'élaboration de l'ABS en lien avec les compétences du CIAS.
- Préfiguration de la déclinaison locale du schéma départemental de l'animation de la vie sociale.
- Activation d'un réseau pour la mise en place d'un forum de l'Accès au Droit.

Programmation de temps de travail avec les CCAS et communes :

- Réunions d'information et d'échanges.
- Présentation de dispositifs et des programmes de prévention.
- Concrétisation d'outils (annuaire des aides sociales).
- Recensement et besoins des élus.

6 rencontres programmées / 26 CCAS ou communes représentés.

Suivi et coordination de dispositifs :

Procès-verbal

- Suivi du dispositif Mutuelle Solidaire.
- Financement d'une plateforme de mobilité.
- Délivrance de titres de transport aux réfugiés ukrainiens.

Prévention :

- Signature Officielle du Contrat le 20 septembre 2022.
- Mise en œuvre d'un programme de prévention ambitieux s'adressant à tous les publics (primaire / secondaire, seniors, professionnels et élus) sur l'ensemble du territoire de l'Agglomération :

Un mauvais impact d'internet et des réseaux sociaux	Intervention de l'association e-enfance mai fin juin (20 écoles primaires)
Un développement de la prostitution	Une Formation programmée les 19 et 20 septembre "Le système prostitutionnel : comprendre pour agir"
Un manque d'occupation chez les jeunes, une des causes de la délinquance juvénile	Travail engagé sur l'accompagnement des jeunes exclus des établissements scolaires
Les violences intrafamiliales	Financement des postes de l'assistante sociale du service "Avec Elles" et de l'Intervenante Sociale en Gendarmerie
	Programmation d'un Spectacle "Pas seul" sur les VIF auprès de trois classes (mars et mai)
	Une semaine sur les violences intrafamiliales (novembre 2022)
L'égalité H/F, un problème de société	Un Ciné débat tout public avec l'intervention planning familial (Mon nom est clitoris) le 7 mars 2022
	interventions dans les établissements scolaires (SIJ et Avec Elles) sur la vie sexuelle et affective et sur les relations F/G (mars 2022)
Une consommation d'alcool importante /Une consommation de stupéfiants moins importante que l'alcool mais à ne pas négliger	Une conférence (3 mai 2022), des spectacles dans les lycées (automne) et des stages de sensibilisation aux dangers des produits stupéfiants proposés par l'ADAJ
Sécurité routière : Un nombre important d'accidents	Une semaine et une journée de la sécurité routière (octobre 2022)

Soit 2500 personnes sensibilisées.

Animation et coordination de groupes de travail :

- Chefs d'établissement scolaire (20 collèges et lycées)
- Violences Intrafamiliales (15 partenaires mobilisés)
- Groupe de soutien aux victimes VIF.
- Tranquillité publique (Guingamp et Paimpol)

EHPAD :

- Gestion de l'EHPAD (Intérim de la Direction / Mise en place du RIFSEEP).
- Poursuite des démarches pour la démolition - reconstruction de l'établissement.
- Suivi du projet de mutualisation avec le CCAS de la Roche Jaudy et l'ASAD Argoat.

Procès-verbal

L'accueil des gens du voyage :

Le CIAS a assuré la gestion de l'accueil des gens du voyage et le suivi de la prestation de gestion avec le prestataire.

L'action du CIAS pour l'année 2023 sera de poursuivre ses actions en dehors de celle liées à l'accueil des gens du voyage, reprises par l'agglomération.

Vu la convention d'objectifs et de moyens conclue entre Guingamp Paimpol Agglomération et son CIAS ;

Vu le budget primitif 2023 de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu le budget primitif 2023 du CIAS adopté par son conseil d'administration le 27 mars 2023 ;

Ne prennent pas part au vote les membres du Conseil d'Administration du CIAS : GUILLOU Claudine, HAGARD Elisabeth, RASLE-ROCHE Morgan, NAUDIN Christian, ECHEVEST Yannick, LE GOFF Yannick, LE BLEVENNEC Gilbert, LE GAOUYAT Samuel, VIBERT Richard, MOURET Patricia, PONTIS Florence

Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité des votants décide :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 300 000 € au CIAS ;
- D'autoriser le versement d'un acompte dans la limite de 50 %, de la subvention versée l'année précédente pour couvrir le besoin de trésorerie ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes permettant de verser cette subvention.

DEL2023-04-102

FINANCES

PARTICIPATION AU REMPLACEMENT D'UNE CHAUDIERE - COMMERCE DE GURUNHUEL

Le bar-alimentation du bourg de Gurunhuel a dernièrement été rétrocédé par l'Agglomération à la commune, celle-ci ayant compétence en matière de gestion des locaux permettant le maintien des derniers commerces.

Dans le cadre des diagnostics effectués avant la vente, il était apparu que la chaudière du commerce était défectueuse. L'Agglomération s'était alors engagée à la remplacer à l'identique avant la cession, le coût de la fourniture et de l'installation ayant été chiffré par devis d'entreprise à hauteur de 3 800 € HT.

Compte tenu des évolutions importantes des coûts de l'énergie, la commune avait par la suite exprimé le souhait de modifier la typologie de l'appareil. Dans ces conditions l'Agglomération n'avait pas pu prendre en compte ces travaux mais avait proposé que le montant initialement prévu pour le remplacement de l'équipement soit versé à la commune sous forme de subvention.

Conformément à l'accord de principe donné ;

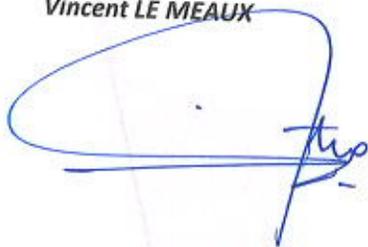
Entendu le rapport, et après en avoir débattu, le Conseil d'agglomération à l'unanimité décide :

- De valider la participation de l'Agglomération au financement pour la commune de Gurunhuel de la chaudière du dernier commerce de son centre-bourg à hauteur de 3 800 € ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document relatif à cette affaire.

Procès-verbal

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35.

Vu,
Le Président,
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Yannick LE GOFF

